

SOMMAIRE

- 3 Éditorial du président du SIEEEN
- 4 Identité du SIEEEN et chiffres-clés 2022
- 5 Regard croisé
- 6-7 Faits marquants
- 8 Le Bureau syndical 2022
- 9-12 Transition énergétique et climat

- **ÉNERGIES**
- 13 Groupement d'achat d'énergies
- 14 Distribution publique d'électricité
- 15 Contrôle de la concession électricité
- 16 Distribution publique de gaz
- 17-19 Réseau d'éclairage public
- 20 Réseau des bornes de charge de véhicules électriques

- **ÉQUIPEMENT**
- 21-24 Patrimoine et Énergies
- 25 Régie SIEEEN Chaleur
- 26-29 SITEC

- **ENVIRONNEMENT**
- 30-32 Déchets ménagers

- 33-39 Organisation et moyens
- 33 Commande publique et affaires juridiques
- 33 Gestion des ressources humaines, prévention et sécurité
- 35 Communication
- 37 Bilan financier
- 39 Gouvernance de la donnée
- 40-41 L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre
- 42-43 Nièvre Énergies

GLOSSAIRE

- AODE** : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies
- BT-HTA** : Réseau Basse Tension et Moyenne Tension
- CCSPL** : Commission Consultative des Services Publics Locaux
- CNIL** : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
- COT** : Contrat d'Objectif Territorial
- CRAC** : Compte-Rendu d'Activité de la Concession
- CTE** : Contrat de Transition Écologique
- DPO** : Délégué à la Protection des Données
- DSP** : Délégation de Service Public
- DT-DICT** : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
- ENR** : Énergies Nouvelles Renouvelables
- EP** : Éclairage Public
- FACÉ** : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional
- FNAME** : Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie ou Fonds petits travaux
- FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
- FSL** : Fonds Solidarité Logement
- HTA** : Haute Tension A
- IRVE** : Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques
- NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
- PASRAU** : Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres
- PCAET** : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- PCRS** : Plan de Corps de Rue Simplifié
- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données
- RODP** : Redevance d'Occupation du Domaine Public
- SCEEP** : Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public
- SCOT** : Schéma de Cohérence Territorial
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SITEC** : Service d'Informations Territoriales des Collectivités
- SPS** : Sécurité et Protection de la Santé
- SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- TCCFE** : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
- TURPE** : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

Directeur de la publication : **Guy Hourcabie**
Coordination : **Bénédicte Martin**
Rédaction : **Jef d'Argent - Moklé**
Mise en page : **Renaud Scapin**
Crédits photos : **SIEEEN, Lionel Brügger, Fotolia, Shutterstock**
Sources des tableaux et graphiques : **données SIEEEN**
Impression : **Inore Groupe Impression** - 1 800 exemplaires
Juin 2023



● **Guy Hourcabie**
Président du SIEEN

Bonne lecture
à toutes et tous
Respectueusement
et cordialement



CHERS COLLÈGUES, MESDAMES, MESSIEURS,

L'année 2022 a ouvert un nouveau chapitre important pour la concession Nièvre. Après de longues et difficiles négociations ces dernières années, le SIEEN, autorité concédante, et Enedis, concessionnaire, ont acté officiellement, le 5 septembre, le renouvellement du contrat de la concession « Électricité ». L'arrivée des nouvelles directions régionales et départementales, en 2021, a permis de renouer un dialogue constructif dans un climat apaisé et plus serein. Le nouveau cahier des charges est exigeant, mais, équilibré et souple. Il fixe le cadre qui doit garantir une distribution d'électricité de qualité aux Nivernais, pour les trente prochaines années.

Avec ce nouveau cahier des charges de la concession, que nous avons voulu évolutif, nous pourrons œuvrer à l'amélioration durable du réseau de distribution de l'électricité nivernais et envisager un nouveau champ des possibles, à partir du 1^{er} janvier 2023. Le Syndicat a fait le choix d'appliquer le modèle du contrat de concession, négocié au niveau national en 2017, avec la disposition dite du moratoire sur la maîtrise d'ouvrage et un ensemble de clauses afin que soient prises en compte les spécificités de la Nièvre. Ce document cadre inclut les coûts et les besoins de la transition énergétique, la hausse des redevances versées aux syndicats d'énergie ainsi que les nouveaux investissements, qui permettent d'améliorer la qualité de la fourniture d'énergie.

Le nouveau contrat de concession de la Nièvre prévoit, notamment, la mise en place d'un bilan de la situation de la concession. Cet état des lieux nous permettra d'envisager l'état des réseaux électriques et de planifier les actions à initier. La mise en place d'un schéma directeur aidera à optimiser la mise en œuvre de toutes les opérations sur les réseaux, qui seront déclinées dans des plans quadriennaux entre Enedis et le SIEEN. Pour le premier plan quadriennal, qui démarrera le 1^{er} janvier 2023, notre concessionnaire investira 11,5 M€ sur les réseaux de la Nièvre. Nous veillerons au respect

rigoureux des engagements pris par notre concessionnaire. S'ils ne sont pas tenus lors de l'exécution du premier plan, nous appliquerons les pénalités prévues au cahier des charges. Celles-ci seront placées sur un compte séquestre et pourront être réinvesties par le Syndicat afin de réaliser les travaux sur les réseaux de distribution de l'électricité si notre concessionnaire ne les a pas faits dans le délai fixé.

Le Syndicat pourra raccorder les producteurs d'électricité : 6 kVA pour les particuliers et 36 kVA pour les bâtiments publics. Des évolutions vont intervenir comme nous sommes dans la période de révision des niveaux de puissance comme prévu par les clauses de revoyure. Le SIEEN pourra initier des actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie (MED) et l'optimisation des consommations d'énergies des communes. Nous pourrons réaliser des travaux en récupérant une part de la redevance sur les investissements en MDE en appliquant un coefficient particulier.

Le SIEEN est, aujourd'hui, un acteur référent de la transition énergétique, en Nièvre. Nous tissons des liens forts avec les collectivités du territoire, la Préfecture ainsi que la Région Bourgogne Franche-Comté. Les dispositifs dont nous bénéficions nous permettent de développer de nouvelles solidarités territoriales. Celles-ci sont essentielles à la préservation de la qualité de notre cadre de vie et au développement harmonieux et durable d'un territoire rural comme le nôtre.

Les turbulences du monde en crise ne doivent pas nous inscrire dans une vision pessimiste. Bien au contraire ! Ces temps d'austérité et de difficultés doivent nous inciter à donner le meilleur de nous-mêmes afin de ne pas succomber aux mirages des coalitions d'égoïsmes. Le SIEEN tient à réaffirmer son engagement pour le développement durable de la Nièvre. N'oublions pas que la solidarité unit et que la coopération rend plus fort !

IDENTITÉ DU SIEEEN

LE SIEEEN, SES COMPÉTENCES ET PRESTATIONS DE SERVICES

HISTORIQUE

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public de coopération intercommunale. Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature d'un syndicat mixte ouvert à la carte. Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et Conseil départemental de la Nièvre.

PRESTATIONS DE SERVICES

- Éclairage public et signalisation lumineuse.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'information et de la communication (TIC).
- Cartographie et exploitation de données numérisées.
- Déchets ménagers et assimilés.
- Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).
- Réseaux de chaleur.
- Achat d'énergies.
- Accompagnement des collectivités dans la mise en place de la transition énergétique.
- Accompagnement pour la mise en place et le suivi du Règlement général pour la protection des données (RGPD).

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

GAZ :
41 communes
et 5 en délégation de service

DÉCHETS MÉNAGERS :
6 communautés de communes
+ 4 syndicats intercommunaux,
soit 224 communes

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ :
131 communes
+ 5 communautés de communes
et leurs communes membres

RÉSEaux DE CHALEUR :
23 communes
+ 2 communautés de communes



ÉLECTRICITÉ :

309 communes réunies dans
23 Commissions Locales d'Énergie (CLE)



ÉCLAIRAGE PUBLIC :

297 communes + 4 communautés de communes
+ Conseil départemental de la Nièvre



PRODUCTION DÉCENTRALISÉE D'ÉLECTRICITÉ :

10 communes
+ 1 communauté de communes



SITEC :

289 communes, 8 communautés de communes (anciennes et nouvelles), 11 structures diverses + l'Agence Technique Départementale adhérentes au SIG ; 74 écoles et 63 autres (SIAEP, coopératives, maisons de l'emploi...)



IRVE - Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques :

40 communes

ENTRETIEN AVEC CHARLOTTE BERNARD, DIRECTRICE DU SIEEEN

« ... aider notre département à devenir un territoire intelligent qui offre un cadre de vie de qualité. »



Que pouvons-nous retenir de l'année 2022 et des actions du SIEEEN ?

Malgré la crise énergétique et les répercussions de la crise sanitaire sur l'économie, le SIEEEN a poursuivi ses actions en faveur de la transition énergétique, écologique et numérique du territoire. Avec la modernisation de l'éclairage public et le déploiement de la télégestion, le service Électricité et le SCEEP vont fusionner. Nous avons densifié le réseau des bornes de charge, 46 bornes sont en service. Le groupement d'achat d'énergies régional a su optimiser les contrats de ses adhérents pour contenir la hausse des coûts d'achat du gaz et de l'électricité. La Régie SIEEEN Chaleur et la SEM Nièvre Énergies ont amplifié leurs efforts pour développer les énergies renouvelables en Nièvre. Le service Patrimoine et Énergies a mis en place un nouveau dispositif, l'intracring, pour aider les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti. Les territoires peuvent bénéficier également de l'ingénierie du service Transition énergétique et climat, vouée à accélérer la transition énergétique en Nièvre. Nous continuons de lutter contre la précarité énergétique en abondant les dispositifs départementaux et en sensibilisant les élus, les ménages et les acteurs sociaux. Le service Déchets ménagers a modernisé les équipements du SIEEEN pour mettre à disposition des plates-formes évolutives, qui faciliteront, demain, l'émergence de nouvelles filières porteuses pour l'économie circulaire sociale et solidaire. Le SITEC a poursuivi l'accompagnement des collectivités dans leur transformation digitale. Le grand public a désormais accès à certaines informations

« Il n'y a pas de développement durable sans solidarité ! »

via notre application « GéoSIEEEN », notre système d'information géographique. Nos actions ont pour visées d'aider notre département à devenir un territoire intelligent, qui offre un cadre de vie de qualité.

Quelles sont les orientations stratégiques du SIEEEN ?

Le SIEEEN a fléché cinq axes pour la mandature 2020-2026 : l'énergie pour tous, la préservation de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie, l'économie numérique au service de la dématérialisation et le renforcement de ses moyens opérationnels. Le président du SIEEEN souhaite, en priorité, stabiliser les services et les activités du Syndicat. Un bilan de notre plan d'actions sera fait, en 2023, à mi-mandat. Nous avons déjà initié une réflexion sur la mise en place d'un bureau d'études au sein des services Électricité et SITEC pour pouvoir proposer des solutions pérennes et adaptées aux nouveaux besoins des collectivités telles que la vidéosurveillance, le contrôle de la qualité de l'air et les détecteurs de présence. Nous avons démarré la conception du cadastre solaire de la Nièvre pour promouvoir l'autoconsommation individuelle et collective. Avec la Régie SIEEEN Chaleur, nous étudions des solutions innovantes telles que la récupération de l'énergie fatale et les centrales solaires thermiques et bois-énergie. L'extension des consignes de tri aux emballages plastiques sur le territoire SIEEEN porte déjà ses fruits. Nous avons rejoint, par ailleurs, le dispositif régional « Les Générateurs », qui nous permet d'assurer la promotion de l'éolien et du photovoltaïque en Bourgogne Franche-Comté. Enfin,

nous nous appuyons sur la SEM Nièvre Énergies pour développer des projets photovoltaïques en toiture, au sol ou en ombrières.

Quelles actions le SIEEEN initie-t-il en Nièvre pour développer la solidarité territoriale ?

Il n'y a pas de développement durable sans solidarité ! Celle-ci est au cœur de l'éthique du service public. Nous sommes partenaires des collectivités de la Nièvre. Nous préparons avec le Conseil départemental le second volet de la stratégie énergétique départementale, qui priorisera les énergies renouvelables. Nous développons des partenariats avec les territoires limitrophes. Par exemple, le centre de tri Berry-Nivernais TRIINC est une illustration concrète d'une coopération inter-départementale. Nous travaillons avec la Région pour tenir les objectifs ambitieux d'un territoire zéro déchet, en 2050. Concernant la Régie de chaleur, nous nous fournissons auprès des producteurs forestiers et des agriculteurs pour pouvoir fabriquer nos plaquettes bois. Notre plan d'actions numériques permet de sensibiliser les collectivités à la cybersécurité, avec pour ambition de faire de la Nièvre un territoire numérique de confiance. Grâce aux excellentes relations que nous entretenons avec la Préfecture, nous pouvons accéder à des dispositifs pour réaliser de nouveaux projets (appel à projets, Fonds Vert). Nous avons aussi une mission sociale. Nous travaillons avec l'ANAR et nous participons aux divers dispositifs dédiés à la lutte contre la précarité énergétique. Le SIEEEN est à la fois acteur et facilitateur de la transition énergétique, écologique et numérique.

FAITS MARQUANTS 2022



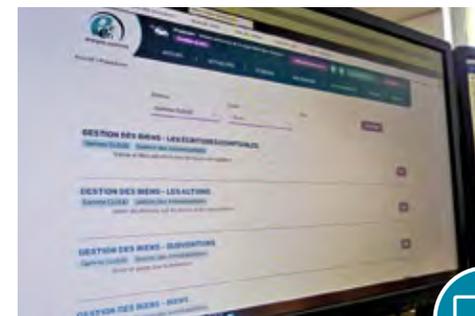
ÉLECTRICITÉ

Le SIEEEN a inauguré 8 bornes de charge pour véhicules électriques sur les communes de Bouhy, Château-Chinon, Cosne-Cours-sur-Loire, Coulanges-lès-Nevers, Dornes, La Machine, Lucenay-lès-Aix et Magny-Cours. La Nièvre dispose d'un réseau de 46 bornes de charge, mis en place grâce au financement du Plan de relance, pour les dix dernières.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

Le Réseau AGiTe a organisé sa première réunion en présentiel à Lormes, en décembre 2022, après 2 ans de crise sanitaire. Plus de 30 personnes se sont réunies pour échanger sur la sobriété énergétique et le changement climatique.



SITEC

Le SITEC a déployé une trentaine de fiches thématiques sur l'utilisation des outils pour les collectivités adhérentes au Pack Services. Ces supports sont conçus pour faciliter la réalisation de certaines opérations (création de mandat et de titres...) par les secrétaires de mairie.



2022



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Bénéficiaire de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le SIEEEN a démarré la troisième phase de modernisation de l'éclairage public dans les communes de Billy-Chevannes, Chevenon, Clamecy, Coulanges-lès-Nevers, Decize, Imphy, La Marche, Magny-Cours, Montigny-aux-Amognes, Saint-Éloi et Tannay-en-Bazois. Le parc d'éclairage public nivernais est équipé de plus de 17 000 luminaires LED connectés.



PATRIMOINE ET ÉNERGIES

Pour contrôler la qualité de l'air, le SIEEEN a installé 168 capteurs de CO₂ pédagogiques dans 26 établissements scolaires nivernais, à son siège social et dans ses sites déportés. Cette opération a bénéficié du soutien financier du programme d'Actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE Cèdre) de la FNCCR.





SERVICE ACHAT VENTE D'ÉNERGIES (AVE)

En avril 2022, le service Achat Vente d'Énergies a organisé une conférence de presse pour alerter les Nivernais et les collectivités sur les fortes hausses des prix des énergies et sensibiliser à la sobriété.



RÉGIE SIEEEN CHALEUR

La chaufferie bois d'Urzy et la chaufferie à granulés bois de Vaux d'Amognes ont été mises en service en 2022. Elles ont été inaugurées, respectivement, en avril et en décembre.



ZOOM SUR

Lors du 38^e congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), qui s'est tenu à Rennes, du 27 au 29 septembre 2022, le SIEEEN, Enedis et EDF ont officiellement acté le renouvellement du contrat de concession « Électricité » de la Nièvre. Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis, Guy Hourcabie, président du SIEEEN, Xavier Pintat, président de la FNCCR, ainsi que les représentants d'EDF s'étaient donné rendez-vous sur le stand du Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté pour la signature officielle du nouveau contrat de la concession « Électricité » de la Nièvre. Porté par une ambition commune, le nouveau contrat de concession prendra effet le 1^{er} janvier 2023. Il s'appuie sur une stratégie durable qui répond à deux objectifs majeurs : renforcer la qualité du service public d'électricité et soutenir la transition énergétique.



DÉCHETS MÉNAGERS

La campagne de communication sur l'extension des consignes de tri a démarré le 1^{er} janvier 2022. Elle a ciblé les 93 000 habitants du territoire SIEEEN pour les inviter à trier les emballages plastiques et les papiers.



GOVERNANCE DE LA DONNÉE

Grâce à l'obtention d'une dotation du Plan de relance (71 149 €) le SIEEEN a pu faire un audit de son système d'information et réaliser son homologation au RGS avec la méthode EBIOs. La solution a été déployée auprès des collectivités.



LE BUREAU SYNDICAL DU SIEEEN EN 2022

LE BUREAU

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du Président, 7 vice-présidents et 13 membres. Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande juridique...).

LE COMITÉ SYNDICAL

Le SIEEEN est administré par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers.

Le Comité syndical est constitué de 111 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.

CHIFFRES-CLÉS



PRÉSIDENT



Guy
HOURCABIE

VICES-PRÉSIDENTS



Pascal
RENARD



Monique
BERNARD



Pierre
LANDURIER



Eric
LALOY



Françoise
BÉNAS

SECRÉTAIRE



Guy
GRAFEUILLE



Jean-Michel
FORGET



René
BONNEAU



Martine
SIMONNET

SECRÉTAIRE ADJOINT

MEMBRES DU BUREAU



Gilles
NOËL



Jean
REBOULLOT



Patrick
FAURE



Brigitte
PICQ



Jean
DELEUME



Stéphanie
OUVRY



Robert
VINCENT



Martine
BATAILLON



Jean-Marie
MONETTE



Serge
DUCREUZOT



André
GUYOLLOT

UN SERVICE VOUÉ À LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA NIÈVRE

En créant le service Transition énergétique et climat (TEC), en 2018, le SIEEEN a confirmé sa volonté de renforcer l'accompagnement des collectivités dans leur transition énergétique. Véritable ingénierie publique de la transition énergétique, le service initie différentes actions pour faciliter la planification énergétique et fédérer les acteurs du territoire afin d'accélérer la mise en œuvre de plans d'actions ambitieux.

Le service Transition énergétique et climat (TEC) développe une ingénierie vouée à répondre aux nouveaux enjeux auxquels est confronté le territoire nivernais. Les actions initiées s'inscrivent en adéquation avec l'évolution des législations, la maîtrise de la demande d'énergie, la sobriété énergétique et la lutte contre la précarité énergétique, entre autres. En 2022, le service TEC a confirmé son rôle transversal et facilitateur via la planification territoriale, les compétences en urbanisme et les capacités d'animation de son équipe.

Le service s'investit de plus en plus dans les demandes liées au développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, il participe, en amont, à la structuration de l'offre du SIEEEN et décline une campagne de sensibilisation et d'animations sur les problématiques énergétiques auprès des collectivités. Celle-ci permet de mieux appréhender les attentes des élus et de déconstruire les idées reçues sur les énergies renouvelables. L'objectif est de créer une dynamique territoriale dans laquelle les élus s'investissent pleinement afin de développer des projets.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE TERRITORIALE

« ... développer les énergies renouvelables pour pouvoir renoncer progressivement à l'usage des énergies fossiles. »

Le SIEEEN a poursuivi ses actions en faveur de la transition écologique du territoire. Sa démarche de planification énergétique territoriale



visé à intégrer la transition énergétique dans la vision politique pour permettre aux collectivités de mener une politique d'aménagement durable. L'objectif est de développer les énergies renouvelables pour pouvoir renoncer progressivement à l'usage des énergies fossiles. Construite de façon transversale, la planification énergétique territoriale permet de répondre aux enjeux climatiques, sanitaires, sociaux et financiers auxquels est confronté le territoire.

Pour inciter les collectivités et les particuliers à s'intéresser au potentiel solaire de leurs toitures, le SIEEEN a décidé de concevoir le cadastre solaire de la Nièvre. Cet outil cartographique interactif de sensibilisation doit permettre à un particulier ou une collectivité d'obtenir un premier niveau d'informations sur le potentiel solaire de son habitation, de son local ou de son patrimoine bâti et d'évaluer la pertinence d'installer des panneaux solaires en toiture. Le cadastre solaire était en production en 2022. Le volet grand public sera lancé au premier trimestre 2023.

Le SIEEEN intervient en appui au développement des énergies renouvelables via une transversalité des missions et d'ingénierie du service TEC. Ce dernier participe à la prospection de projets et assure la veille réglementaire sur les problématiques liées à

l'urbanisme. Il alerte sur la nécessité de mettre en place une méthode satisfaisante pour que les travaux du SCOT sur les énergies renouvelables n'excluent pas systématiquement les zones non-agricoles et agricoles.

Le Syndicat œuvre à la définition d'un cadre d'acceptabilité des énergies renouvelables, propre à la Nièvre, à partir de critères et du contexte locaux. S'il faut accélérer le développement de projets pour tendre vers une meilleure maîtrise de la demande d'énergie, il est essentiel de définir une approche formatée inscrite, éventuellement, dans une charte qui fixe l'ambition du territoire et les conditions de réalisation des projets.

En 2022, le Conseil départemental a questionné le SIEEEN sur la réalisation de travaux pour enclencher la seconde phase de la stratégie énergétique départementale. Celle-ci flèche en priorité le développement des énergies renouvelables. Le service TEC a produit des notes méthodologiques, livré des premières données actualisées et identifié les premiers freins au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Le Département a souhaité missionner un bureau d'études. Le SIEEEN sera associé aux travaux. Pour enclencher la seconde phase, le comité de pilotage stratégique

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT



Formation à l'animation « La Fresque du climat »

a été élargi à d'autres collectivités. Un diagnostic territorial sera réalisé sur la base des connaissances du SIEEEN, de février à juin 2023, avant la mise en place d'une feuille de route, entre juillet et octobre 2023.

Le SIEEEN a lancé les préparatifs des 3^{es} Assises de l'énergie, fin 2022 ; celles-ci se tiendront le 30 mars 2023. Face la crise énergétique et ses dimensions conjoncturelles et structurelles, il est impératif d'accélérer la transition énergétique. À l'initiative du Syndicat, ce rendez-vous est l'occasion de réinterroger la stratégie départementale et de traiter concrètement la transformation énergétique du territoire.

LA QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air et la pollution de l'air sont des enjeux majeurs pour la santé et l'environnement. Leur prise en compte est essentielle dans les opérations d'aménagement urbain, notamment, pour faire face au changement climatique. Il s'agit de mieux répondre à l'exposition quotidienne des publics sensibles tels que les scolaires. Grâce à la convention signée avec Opteer et Atmo Bourgogne Franche-Comté, les conseillers en énergie partagé (CEP) du SIEEEN ont été formés sur la qualité de l'air, en 2021. Atmo, observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité, peut agir comme conseil pour le SIEEEN sur le volet qualité de l'air.

Le Syndicat avait créé, en 2021, un groupement d'achat pour équiper 26 établissements scolaires nivernais de détecteurs de CO₂. 168 capteurs pédagogiques ont été commandés et installés dans les écoles ainsi qu'au siège social du Syndicat et ses sites déportés. Ces capteurs permettent de vérifier la qualité de l'air, de confirmer le dépassement de la valeur seuil en CO₂ et la nécessité d'aérer les salles de classe et les locaux. Cette opération a bénéficié du soutien financier du programme d'Actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE Cèdre) de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

2 agents du service TEC ainsi qu'une conseillère de l'Agence Locale de L'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) ont suivi une formation organisée par le Département sur l'outil d'animation « La Fresque du climat ». Cet outil aide à mieux appréhender l'évolution et envisager les leviers pour agir afin de réduire l'impact des actions quotidiennes sur le changement climatique. Les agents formés deviennent ambassadeurs sur les territoires et dans les structures ; ils pourront, après un certain nombre d'animations, former à leur tour. Ils contribuent, ainsi, à une chaîne vertueuse.

LA PROMOTION DE L'URBANISME DURABLE

Le SIEEEN a poursuivi, en 2022, son action de sensibilisation des acteurs du territoire afin de remettre l'énergie au cœur des enjeux locaux d'aménagement. En amont, le chargé de mission Urbanisme du Syndicat contribue à la rédaction des cahiers des charges pour recruter des bureaux d'étude. Il alimente les diagnostics en portant une attention particulière aux consommations et aux productions d'énergie.

Le chargé de mission a fait un suivi approfondi des travaux de certaines communes en lien avec le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais. Sa présence lui confère un véritable rôle d'ambassadeur du SIEEEN sur les territoires. Il a travaillé également sur les projets de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) nivernais, sans que ceux-ci ne se matérialisent encore. Il a produit des éléments à introduire dans un cahier des charges type pour recruter des bureaux d'étude. Il a enrichi avec des données sur l'énergie les portés à connaissance que diffuse le SCOT du grand Nevers lors de l'élaboration des documents d'urbanisme infra territoire.



Les rencontres nationales TePOS

Le SIEEEN opère, en outre, une veille réglementaire en matière d'urbanisme en direction des énergies renouvelables, de la mobilité et de la transition énergétique. Il peut renforcer ainsi ses compétences. Différents documents ont été produits, en 2022, à destination des collectivités dont une fiche de synthèse sur les actions que le Syndicat accompagne dans le cadre de l'aménagement des bourgs.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLANS CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Le SIEEEN apporte son soutien aux 3 territoires contraints de réduire leurs consommations d'énergies, produire des énergies renouvelables et accéder à la sobriété énergétique, depuis 2018. La Nièvre référence 3 PCAET opérationnels, portés par les communautés de communes Sud Nivernais, Les Bertranges et Nevers Agglomération. Définis sur 6 ans, leurs plans d'actions doivent leur permettre de devenir des territoires à énergie positive.

Le SIEEEN a poursuivi l'accompagnement de ces territoires, en 2022. Ces derniers seront à mi-parcours de leurs plans d'actions, en 2023. La question du suivi et de la mise en œuvre des PCAET demeure prégnante. Le SIEEEN participe aux comités de pilotage annuels, alimente et accompagne au mieux les territoires. La chargée de mission du Syndicat propose des contacts réguliers. L'enjeu est de concrétiser l'engagement dans la transition énergétique. Différentes actions, comme le débat mouvant sur la perception des énergies renouvelables organisé pour la communauté de communes Sud Nivernais, ont été initiées dans le cadre de l'appui privilégié des territoires.



UNE RÉUNION DU RÉSEAU DES AGITATEURS DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (AGITÉ)

Depuis 2018, le SIEEEN promeut la transition énergétique en Nièvre au travers du Réseau AGITÉ. Le Réseau a organisé, en juin 2022, un webinaire à destination des collectivités sur l'éco-exemplarité, qui est accessible en ligne sur la plate-forme Youtube : <https://youtu.be/OAeGJ6vNxnO>.

En décembre 2022, une réunion a été organisée à Lormes, sur le thème de la sobriété énergétique et du changement climatique. Plus de 30 personnes se sont réunies pour échanger sur ces problématiques. Les participants sont repartis avec des pistes d'actions ainsi que des envies pour les prochaines rencontres (un temps plus technique autour du développement des énergies renouvelables, organiser un festival de la transition écologique et énergétique...).

Le site du Réseau AGITÉ (<https://reseau-agite.sieeen.fr>) sera actualisé, en 2023.

LE SUIVI DU CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE)

En 2018, les communautés de communes Les Bertranges, Sud Nivernais, Cœur de Loire et Nevers Agglomération avaient constitué le territoire de La Nièvre Ligérienne (110 000 habitants), comme

elles partageaient et portaient des projets communs. En signant un contrat de transition écologique avec l'État, ces territoires ont confirmé leur volonté de faire reconnaître les richesses, les atouts et les spécificités de la Nièvre.

Le CTE comprenait 14 actions ventilées sur 4 axes : complémentarités/réciprocités urbain-rural ; transition écologique et énergétique pour et avec les citoyens ; réduction de la vulnérabilité économique et climatique ; et économie bâtie sur les ressources locales. Un bilan et un suivi des actions étaient en cours, en 2022. Aucune nouvelle action n'a été initiée, le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) prenant le relais du CTE. Les 2 PETR de la Nièvre, les Pays Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais, sont porteurs d'un CRTE. Ils ont sollicité la contribution du SIEEEN sur le volet diagnostic de territoire et la définition des enjeux et objectifs à atteindre. En 2022, a démarré une étude sur les critères de développement durable pour qualifier les projets sollicitant des subventions et la recherche d'optimisation sur la performance énergétique.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES TEPOS

Le SIEEEN est structure d'appui collectif des territoires à énergie positive (TePOS). Il met en œuvre un programme d'actions pour acculturer les élus et les acteurs du territoire à la transition écologique ; développer la commande publique durable ; accompagner les programmes de transition énergétique et écologique ; lutter contre les dépôts sauvages ; favoriser l'économie des ressources locales ; animer des réseaux d'acteurs autour des transitions ; et mettre en place les indicateurs de la transition écologique.

En 2022, le SIEEEN a suivi 3 communautés de communes engagées dans le dispositif Cit'ergie Start de l'Ademe. Destiné aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ce dispositif offre un accompagnement complet sur les démarches de transition écologique.

Le Syndicat a accompagné également la nouvelle animatrice de la communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne.

L'ÉCO-EXEMPLARITÉ AU SIEEEN

Le SIEEEN initie, depuis 2010, une démarche éco-exemplaire. Celle-ci vise à réduire les consommations d'énergies, d'eau, de papiers au bureau et transmettre ces bonnes pratiques aux visiteurs. Aidé par un ambassadeur de l'énergie et des référents nommés en interne dans chaque service, le Syndicat mobilise et sensibilise ses agents à l'éco-exemplarité.

En 2022, le SIEEEN a participé au webinaire « Comment devenir une collectivité éco-exemplaire » en utilisant son retour d'expérience et ceux d'autres collectivités. Des ateliers à destination d'élus et de techniciens ont été organisés. Le Syndicat a apporté son témoignage lors du webinaire national d'IdealCo, plate-forme collaborative de la sphère publique.

Le SIEEEN a initié des actions plus vertueuses. Un plan d'urgence sobriété a été instauré en vue de réduire plus efficacement les consommations d'énergie et limiter les risques de coupures d'énergies durant l'hiver 2021-2022. Cette initiative complète les actions déjà mises en place par la démarche éco-exemplarité (respect des températures de consignes, optimisation de l'utilisation des équipements, projet petits travaux...). Une journée vide-dressing et une gratifieria de Noël ont été mises en place pour les agents afin de prolonger la durée de vie des objets.

Un nouveau mini-site interne dédié à l'éco-exemplarité a été mis en ligne. Il reprend toutes les informations de la démarche, propose des fiches pratiques, des liens utiles et un espace dédié aux petites annonces de don ou de vente d'objets entre collègues. L'information des agents est complétée par la diffusion d'une newsletter mensuelle (11 numéros en 2022), qui traite de différents sujets en lien avec l'actualité (énergie, réparation, mobilité, qualité de l'air...). 5 sessions d'information sur l'éco-exemplarité au SIEEEN ont été organisées pour 15 nouveaux agents.

Depuis 2012, 18 259 kg de papiers ont été collectés ; 80 % ont été revalorisés en nouveaux papiers. La pâte à papier 100 % recyclable est en moyenne 37 % inférieure à l'empreinte environnementale d'une pâte à papier neuve.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

Le 21 janvier 2022, le SIEEEN et l'ALECN ont organisé, en visioconférence, les 3^{es} Rencontres des acteurs de la précarité énergétique. Une centaine de participants ont pu partager de l'information, échanger sur les retours d'expériences, évoquer les entreprises malveillantes et envisager des solutions pour mieux communiquer et coordonner les actions en mobilisant toutes les parties prenantes afin de mieux accompagner les ménages nivernais. Le Syndicat est intervenu dans plusieurs établissements scolaires et différentes structures nivernaises pour sensibiliser à la sobriété énergétique.

En Nièvre, la situation demeure alarmante : 25 % des ménages subissent cette situation contre 18,6 % sur le plan régional et 13,9 % sur le plan national. Le parc de logements est ancien en ville comme à la campagne ; il est constitué essentiellement de résidences principales (71 %). Deux tiers des logements classés E, F et G sont très mal isolés avec de fortes déperditions thermiques. Outre la population plutôt âgée et les habitations sous-occupées compte tenu de la composition des ménages nivernais, le niveau de revenu en Nièvre n'est pas élevé. 19 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté (15 % en Région).

Face à cette situation inquiétante, le SIEEEN et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) veulent renforcer la détection des ménages en situation de précarité énergétique. Ces derniers sont souvent peu informés de leurs droits, des aides et accompagnements disponibles. La plus forte mobilisation des collectivités locales, des travailleurs sociaux, des acteurs caritatifs et des services d'aides à domicile est nécessaire. Certains EPCI ont créé des relais locaux de proximité en mettant à disposition l'un de leurs agents.

513 000 € ont été engagés au travers de différents dispositifs, depuis 2014, soit 2 500 € par dossier en moyenne. Le SIEEEN apporte également un soutien financier au Fonds Précarité énergétique FNAME (30 000 €), au Fonds Solidarité Logement (FSL, 30 000 €) et participe à hauteur de 100 000 €, versés en trois fois, au Fonds d'avance Procvivis SACICAP. Il met à disposition, par ailleurs, des moyens humains en finançant le mi-temps de la directrice de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) ainsi que son animatrice de l'énergie en appui aux actions de l'ALECN.

Au total, depuis mi-2013, 1 123 détections et 769 visites ont été effectuées. 863 diagnostics ont été réalisés par l'ALECN et le SIEEEN. Des ateliers et des animations sont organisés sur différentes thématiques liées aux éco-gestes et au décryptage des factures d'énergies.

Les ménages en situation de précarité énergétique bénéficient du chèque énergie, qui a remplacé les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS). En Nièvre, 22 038 ménages ont reçu un montant moyen de 144,23 €. 78 % ont fait usage de leur chèque



exceptionnel, en décembre 2022. Les foyers ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 10 800 € et actuels bénéficiaires du chèque énergie ont reçu une aide complémentaire de 200 €.

Par ailleurs, pour pallier la hausse importante des coûts de l'énergie, l'État a renforcé son dispositif avec deux chèques exceptionnels opération fioul et opération bois. Les ménages ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 10 800 € ont reçu automatiquement une aide de 200 € pour le fioul, en novembre 2022. Ceux dont le revenu fiscal de référence est compris entre 10 800 € et 20 000 € peuvent percevoir une aide de 100 €, jusqu'au 31 mars 2023 après une demande en ligne sur le site dédié : <https://chequefioul.asp-public.fr/chqfuel/>.

Depuis décembre 2022, le chèque exceptionnel opération bois est accessible au ménage se chauffant principalement au bois. Le dispositif se décline ainsi pour les ménages dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 14 400 € : une aide supplémentaire de 100 € s'ils utilisent des bûches, des bûchettes ou des plaquettes pour se chauffer ; et 200 € pour ceux qui disposent d'un chauffage à granulés bois (pellets). Une aide de 50 € est accordée aux ménages ayant un revenu fiscal de référence compris entre 14 400 € et 27 500 € s'ils utilisent des bûches, des bûchettes ou des plaquettes pour se chauffer. L'aide est de 100 € s'ils sont équipés d'un chauffage à granulés bois. Ce chèque n'est pas attribué automatiquement, les ménages doivent le demander en ligne sur le site dédié : <https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqboisfuel/>.

Face à la complexité de ces dispositifs exceptionnels, le SIEEEN a invité les ménages n'ayant pas accès à Internet à se rapprocher de leur mairie ou d'un professionnel du secteur social (travailleurs sociaux du Département, CCAS, MSA, UDAF...), voire une Maison France Services.



énergie. Depuis 2021, l'État a introduit un nouveau canal pour les demandes de pré-affectation du chèque énergie. Les fournisseurs assurent, désormais, la prise en compte automatique de ce dernier pour les années ultérieures, sans intervention du bénéficiaire. Le dispositif prévoit, en outre, une automatisation de l'activation des protections.

Pour mieux soutenir les ménages modestes, l'État a mis en place, trois aides exceptionnelles supplémentaires. 46 093 bénéficiaires nivernais, contre 22 265 en 2021, ont reçu un chèque énergie

UNE EXPERTISE PUBLIQUE POUR SÉCURISER ET OPTIMISER LES ACHATS D'ÉNERGIES DES COLLECTIVITÉS

Le Groupement d'achat d'énergies de la Bourgogne Franche-Comté regroupe les 8 syndicats d'énergie de la Région. Il a été créé, en 2014, pour pallier la fin des tarifs réglementés. Grâce aux achats groupés, les membres peuvent bénéficier de tarifs maîtrisés et de services complémentaires. Le SIEEEN assure la coordination du Groupement au travers du service Achat Vente d'Énergies (AVE).

En 2022, le Groupement gérait un portefeuille de 42 500 contrats d'électricité et de gaz (780 GWh) pour le compte de 2 041 clients, dont 225 en Nièvre. Son coordonnateur, le service Achat Vente d'Énergies (AVE) du SIEEEN, assure les achats d'énergies et la définition du cadre contractuel de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Suite à la nouvelle consultation lancée début 2022, le marché de fourniture d'électricité a été attribué à EDF pour la période 2023-2025. Dans le cadre de la préparation de cette nouvelle consultation, 100 % des membres nivernais du Groupement ont confirmé le renouvellement de leur adhésion. Aussi, 13 nouvelles structures nivernaises ont adhéré.

UNE STRATÉGIE ADAPTÉE POUR LIMITER L'IMPACT DE LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Grâce à sa stratégie d'achat, le Groupement a pu contenir la hausse des prix de l'électricité en 2022 et limiter la hausse des prix de gaz naturel. Les structures adhérentes bénéficient, ainsi, de tarifs maîtrisés pour l'achat de gaz et d'électricité. Le Groupement s'appuie sur des outils d'analyse et de veille pour acquérir différentes tranches sur une période étendue afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des cours de l'énergie. En adhérant au Groupement, les structures peuvent sécuriser leurs achats d'énergies et optimiser les conditions tarifaires. Il permet à ses membres de soutenir les obligations de mise en concurrence, d'en confier les procédures de mise en concurrence, de mutualiser les achats pour profiter d'une



meilleure attractivité auprès des fournisseurs, d'imposer à ces derniers un cahier des charges et de ne plus subir les conditions générales de vente. Le Groupement met à disposition de ses adhérents l'expertise et les compétences relatives au marché de l'énergie par leur syndicat départemental : accès à une énergie décarbonée via le système de garantie d'origine ; système de management de l'énergie (centralisation et contrôle des factures) et accompagnement personnalisé.

La crise énergétique se poursuit en Europe et touche de plein fouet les fournisseurs d'énergies, les consommateurs et le Groupement d'achat d'énergies. Les membres du Groupement ont pu bénéficier de tarifs attractifs pour l'électricité en 2022, soit -10 % par rapport aux tarifs de 2021 et -28% par rapport aux tarifs réglementés, grâce aux achats effectués à partir de 2019. La hausse du prix du gaz (+140 % par rapport à 2021) a lourdement impacté, toutefois, le Groupement.

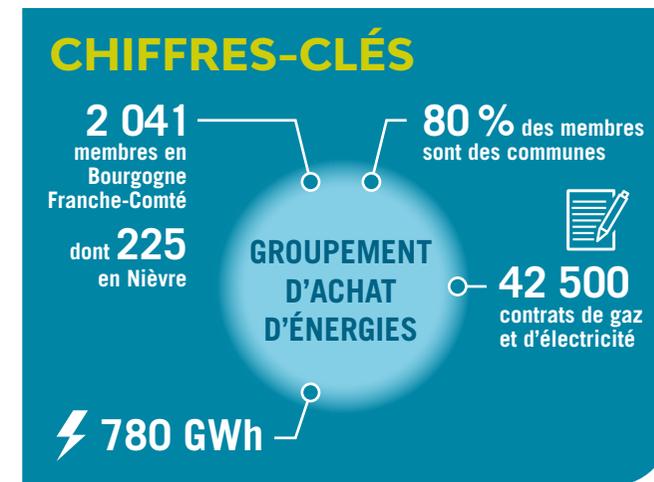
Le Groupement a renforcé l'accompagnement de ses membres, en 2022. Outre des webinaires sur la sobriété énergétique, ceux-ci ont été informés sur les possibilités d'optimisation tarifaire. Sur la région Bourgogne Franche-Comté, celle-ci représentait un gain de 370 000 €, dont 70 000 € pour la Nièvre.

Compte tenu de la hausse continue des prix de l'énergie, l'État a mis en place différentes mesures de soutien en leur allouant 430 M€ au titre du dispositif de filet de sécurité de 2022. Le Groupement a accompagné les petites structures (< 10 agents et CA < 2 M€) adhérentes en 2022 dans leurs démarches pour revenir aux tarifs réglementés de l'électricité, afin qu'elles soient mieux protégées à compter de 2023. Cette alternative vise à réduire l'impact des hausses tarifaires sur leur budget électricité 2023, évaluées à +30 % par rapport à leur budget 2021. Par ailleurs, les collectivités peuvent compenser, en partie, les hausses tarifaires grâce à la loi sur le pouvoir d'achat, promulguée à l'été 2022.

Le Groupement a préparé des prévisions budgétaires personnalisées pour ses membres, pour 2023, afin que chacun puisse apprécier sa situation au regard des hausses d'envergure des tarifs de l'électricité.

L'outil de management des achats groupés d'énergies, e-Mage, a évolué afin de permettre aux adhérents de mieux dimensionner leur budget pour être en cohérence avec les enjeux actuels. Grâce au nouveau module « Budgéter », ils ont accès à un prévisionnel budgétaire à deux ans, site par site. Des webinaires ont été organisés et un guide mis en ligne pour présenter ce nouveau module aux membres du Groupement.

En décembre 2022, le Groupement a lancé une nouvelle campagne d'adhésion pour le gaz naturel. De nouvelles structures peuvent signifier leur adhésion, d'ici le 30 avril 2023. Les membres ont été invités à renouveler leur adhésion pour pouvoir bénéficier des nouvelles fournitures de gaz naturel sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.



LA QUALITÉ DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ, MISSION PRIORITAIRE DU SIEEEN

Le développement des réseaux d'électricité est l'activité historique du SIEEEN. Depuis 1946, le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie des communes rurales de la Nièvre. Le concessionnaire Enedis se charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux basse tension en zone urbaine et des réseaux HTA sur le département. Autorité concédante, le Syndicat vérifie que le concessionnaire respecte le cahier des charges de la concession.

En 2022, 16 000 000 € de travaux ont été commandés aux entreprises. Ces dernières ont été rémunérées à hauteur de 12 000 000 €. Des projets ont dû être reportés, les délais de fourniture atteignant une année pour certains équipements tels que les transformateurs. De nombreux chantiers ont été reprogrammés pour le premier semestre 2023. 79 opérations (2 500 000 € TTC) du programme 2021 seront traitées, également, en 2023. Le SIEEEN les avait reportées pour pouvoir traiter les urgences, notamment les renforcements de réseaux.

Le SIEEEN avait obtenu une dotation de 250 000 € du FACé dans le cadre du Plan de relance. Les 2 dossiers étaient en cours de réalisation en 2022. Sur 308 chantiers commandés (8 107 630 € TTC), 116 ont été réceptionnés, au final.

Lors des réunions des Commissions Locales d'Énergie, les élus se sont inquiétés des nombreuses micro-coupures que subissent les particuliers, les organismes publics et le secteur privé. Ces aléas

ont des répercussions sur les équipements et pénalisent, parfois, lourdement les activités. Le bourg de Chantenay-Saint-Imbert a connu, par exemple, une coupure d'électricité de 24 h ! Le Syndicat constate que les besoins en fiabilisation des réseaux HTA et basse tension fils nus demeurent très importants en Nièvre. En 2022, plus de 130 dossiers de sécurisation ont été recensés. En signant le nouveau contrat de concession, qui sera en application à partir du 1^{er} janvier 2023, Enedis s'est engagé à cibler les investissements afin de limiter les temps de coupures.

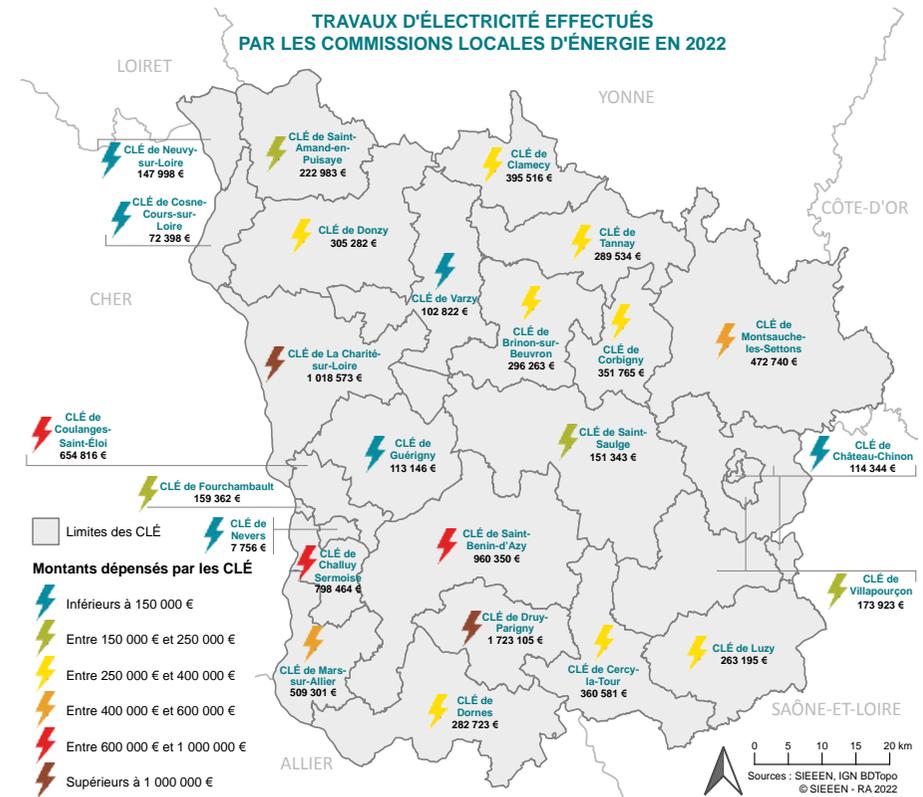


RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION

Le 5 septembre 2022, le SIEEEN, autorité concédante, Enedis et EDF, concessionnaires, ont officiellement renouvelé le contrat de concession « Électricité » de la Nièvre. Ce nouveau contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2023.

Réalisations SIEEEN 2022

TYPES D'OPÉRATIONS	POSE (en km)	DÉPOSE (en km)
Renforcement	6,825	4,547
Sécurisation d'ouvrages	10,075	12,780
Dissimulation	2,463	1,962
Extension	8,396	—



CHIFFRES-CLÉS



4 118 468 €
de travaux réalisés



114
opérations
réseaux

DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION 2022

En tant qu'autorité concédante, le SIEEEN s'assure que son concessionnaire, Enedis, respecte le cahier des charges de la concession. Il contrôle la bonne exécution des investissements prévus, la qualité des réseaux et de la fourniture d'électricité ainsi que le respect des droits des usagers. En 2022, le Syndicat et Enedis ont signé un nouveau contrat de concession, après de longues négociations.

Le 5 septembre, le SIEEEN et Enedis ont acté le renouvellement du contrat de la concession « Électricité » de la Nièvre. Ce cahier des charges fixe le cadre qui doit garantir un réseau de distribution d'électricité de qualité aux usagers, pour les 30 prochaines années. Le nouveau contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2023. Il s'articule autour de deux objectifs majeurs : renforcer la qualité du service public d'électricité et soutenir la transition énergétique. Les différentes actions seront initiées au travers d'un schéma directeur d'investissement décliné en plans pluriannuels (quatre ans). Pour le premier plan de quatre ans, Enedis investira 11,5 M€. Le Syndicat a fait le choix d'appliquer le modèle du contrat de la concession, négocié au niveau national, en 2017, en incluant un ensemble de clauses afin que soient prises en compte les spécificités de la Nièvre (annexes 1 et 2 du contrat). Ce document cadre intègre, entre autres, les coûts et les besoins de la transition énergétique, la hausse des redevances versées aux syndicats d'énergie ainsi que les nouveaux investissements, qui permettent d'améliorer la qualité de la fourniture d'énergie.

Le SIEEEN compte assurer un suivi rigoureux de l'annexe 2A sur le schéma directeur des investissements (SDI) portant sur les ambitions et leviers pour maîtriser les temps de coupures et l'annexe 2B prévoyant le programme pluriannuel d'investissement 2023-2026 d'Enedis à minima de 11 240 000 €.

En 2022, le SIEEEN n'a pu réaliser de contrôle spécifique, compte tenu du temps important consacré à la préparation et la négociation du nouveau contrat de concession. Un contrôle spécifique sera effectué, en 2023, par un cabinet d'études. Grâce aux outils mis en place, le Syndicat peut réaliser un suivi quotidien des travaux et vérifier que leur exécution est conforme au cahier des charges de la concession. Il s'appuie ainsi sur ses moyens de contrôle (matrice de contrôle, fiches d'audit...) et son outil « Synthèse du contrôle sur l'état des réseaux » pour suivre l'évolution de la concession. Cette synthèse, transmise à l'ensemble des communes et accessible

en ligne, est mise à jour dès réception des CRAC des différents concessionnaires. Le SIEEEN a mis en place également des fiches de suivi et des réunions de suivi des travaux trimestriels avec Enedis. Les usagers ont accès à un formulaire de réclamation via la rubrique « Vous avez une demande » du site Internet du SIEEEN.

CONTRÔLE DES ÉLÉMENTS FOURNIS DANS LE COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION (CRAC)

Le SIEEEN n'a pas validé le CRAC 2021, les données fournies par le concessionnaire sont en cours d'analyse. Le Syndicat déplore, chaque année, l'absence de réponses à ses questions ainsi que le contenu des données fournies, notamment :

- La modification unilatérale de la durée de vie comptable des installations et des amortissements qui résultent de certains ouvrages de distribution.
- Le non-respect des seuils d'investissements inscrits dans son programme d'investissements.
- La non-transmission des études réalisées par Enedis pour la prolongation des durées de vie des ouvrages et la requalification de cette maintenance en investissement du concessionnaire.
- Le détail des investissements. Enedis comptabilise dans ses travaux d'investissements les sommes financées par les particuliers et les producteurs d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), ce qui a pour effet de gonfler artificiellement le volume des investissements Enedis et ne correspond absolument pas à l'effort réel de financement qu'ils engendrent.
- Le SIEEEN demande à ce que le CRAC intègre un suivi des consommations des crédits par année avec un tableau comparant les affaires programmées avec leurs montants prévisionnels et le montant des dépenses réelles.
- Le traitement des données à l'échelon national. Le Syndicat demeure perplexe sur la pertinence des données du CRAC même si le concessionnaire met à disposition certaines informations supplémentaires. Des éléments fournis à la plaque régionale voire aux plaques grande région Rhône-Alpes-Bourgogne et parfois à la maille nationale, diluent les spécificités de la Nièvre dans une approche supra concessive. Le SIEEEN souhaite que le CRAC soit

Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concessives ».

plus un reflet de la concession Nièvre avec des éléments se rapportant principalement à celle-ci.

RELATIONS AUTORITÉ CONCÉDANTE - CONCESSIONNAIRE

Depuis la mi-septembre 2021, le SIEEEN et Enedis ont travaillé de concert sur le renouvellement du contrat de concession. L'arrivée d'une nouvelle direction régionale et départementale a permis d'apaiser les relations et d'œuvrer de manière plus constructive. Les problèmes rencontrés localement peuvent être réglés rapidement. Quelques points d'achoppement demeurent, toutefois. Enedis tend à minimiser le nombre de départs mal alimentés pour ne pas avoir à faire les travaux. Lors d'un contrôle de la concession, l'Institut Énergie Développement (IED) avait conclu que le réseau de distribution d'électricité de la Nièvre était construit et entretenu à l'économie. Ce constat a servi à travailler sur l'apport de crédits supplémentaires, soit 5 800 000 € sur 5 ans. L'écoute du concessionnaire est, aujourd'hui, plus active, ce qui facilite la réalisation de certaines opérations sur le terrain. En signant le nouveau contrat de concession, Enedis s'est engagé, d'ailleurs, à mettre en œuvre un programme pluriannuel de travaux, qui devrait permettre de développer et d'améliorer la qualité des réseaux de distribution d'électricité de la Nièvre. Si le premier programme 2023-2026 n'est pas tenu, le Syndicat pourra mettre sous séquestre les investissements non-réalisés. De plus, au travers des Commissions Locales d'Énergie (CLE), le SIEEEN reçoit de nombreuses réclamations, par plusieurs communes de la Nièvre, concernant des micro-coupures depuis 2020. En 2022, Enedis s'est engagé à impliquer le SIEEEN dans le suivi de ces réclamations via des échanges réguliers.



LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ

Le SIEEEN est investi du pouvoir concédant depuis 1946. Il est propriétaire des réseaux de distribution publique de gaz en Nièvre. Il a confié la mission de distribution du gaz naturel à GRDF et propane à Antargaz. Le Syndicat assure le contrôle du réseau de distribution de gaz combustible qu'il exploite son concessionnaire, GRDF.

Si les relations avec GRDF se sont améliorées ces dernières années, le SIEEEN déplore, toutefois, un manque de communication. Le 11 janvier 2022, un incident s'est produit à Nevers, rue de Rémigny. Le concessionnaire n'a pas transmis de rapport sur cet incident. C'est à la lecture du Journal du Centre que le SIEEEN a pris connaissance de cet incident. Ce dernier avait demandé, pourtant, à GRDF de revoir ses procédures, en 2021. En tant qu'autorité concédante, le Syndicat vérifie, chaque année, la sécurité et la modernisation des ouvrages. Dans ce cadre, il compte renforcer les niveaux du contrôle technique des réseaux.

En 2022, le SIEEEN n'a pas réalisé de contrôle spécifique de la concession gaz, mais un contrôle annuel sur les données du CRAC. Il s'appuie, cependant, sur la plate-forme d'échange, qui évolue avec GRDF, pour exercer sa mission de contrôle de façon indépendante. L'outil syndical dédié « Synthèse sur l'état des réseaux » lui permet de faire le suivi de la concession et rendre accessible les données pour les communes qui lui ont transféré la compétence.

Le SIEEEN accentuera les contrôles des plans des réseaux de gaz, en 2023. Il souhaite vérifier si ceux-ci sont à jour, conformes à la réalité du terrain et si les ouvrages sont bien repositionnés en classe A sur les plans.

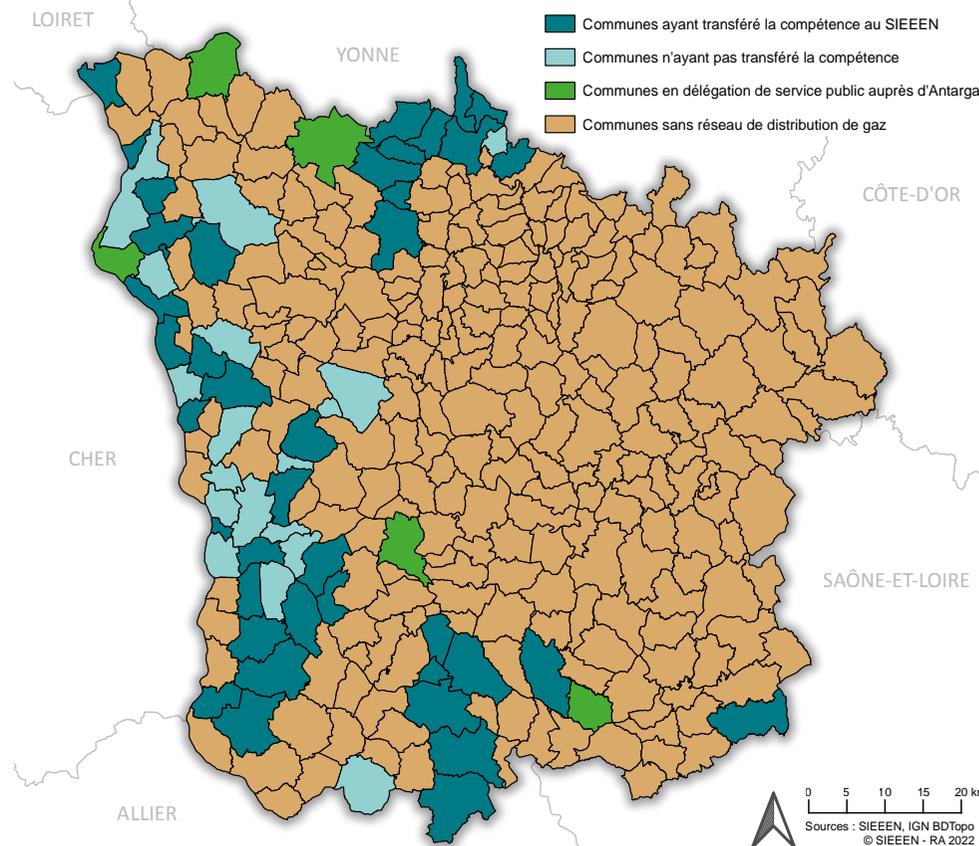
Le Syndicat souhaite, en outre, inclure un avenant afin de pouvoir

appliquer les modalités du nouveau contrat de concession à celui qui est en cours, ainsi qu'un plan pluriannuel d'investissements (PPI), comme pour la concession de distribution d'électricité.

En 2022, 41 des 59 communes desservies en gaz avaient transféré leur compétence au SIEEEN. La concession comptait

23 065 abonnés, alimentés par 655,57 km de réseau de gaz naturel et propane. Aucun projet de délégation de service public n'a abouti, les propaniers privilégiant la logique économique et recherchant un retour sur investissement plus rapide. 5 communes (Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire) sont desservies en gaz propane par la société Antargaz.

LA COMPÉTENCE DISTRIBUTION DU GAZ SUR LE DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE 2022



Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité compétences « Énergies concessives ».

CHIFFRES-CLÉS



POURSUITE DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

75 % des luminaires installés en France ont plus de 25 ans. Dans un contexte de crise énergétique et de fortes hausses répétées des coûts de l'énergie, la modernisation du réseau d'éclairage public est un enjeu majeur. La solution LED connecté, retenue par le SIEEEN, permet de réduire la consommation énergétique des communes ainsi que les frais d'entretien sur le long terme. Le programme de modernisation de l'éclairage public participe de la transition énergétique en Nièvre. Grâce à l'éclairage public intelligent, les communes disposeront, demain, d'un outil optimisé pour devenir des smart territoires.

297 communes et 4 communautés de communes ainsi que le Conseil départemental avaient transféré la compétence « Éclairage public » au SIEEEN, en 2022. Pour mettre en œuvre le smart éclairage et permettre au territoire de s'inscrire dans la sobriété, le Syndicat initie une démarche globale. Il réalise des diagnostics exhaustifs du patrimoine et élabore des schémas directeurs d'éclairage public en traitant les problématiques économiques, environnementales et sociales. Il peut optimiser les investissements, gérer de façon efficiente et durable l'éclairage public en réduisant d'au moins 50 % la facture énergétique, valoriser et sécuriser le patrimoine, renforcer l'identité nocturne des collectivités et garantir un meilleur contrôle ainsi qu'un recyclage des équipements.

Les collectivités disposent, ainsi, de réponses en adéquation avec des critères d'ordre architectural, financier, géographique, historique, urbanistique, socio-économique et technique. Elles peuvent prioriser les investissements à moyen et long termes en cohérence avec les exigences réglementaires et environnementales.

En transférant leur compétence « Éclairage public » au SIEEEN, les collectivités bénéficient également de la fourniture d'énergie. Ce service complémentaire leur garantit des tarifs plus avantageux. En 2022, le Syndicat gérait un portefeuille de 4 437 contrats, soit 1 600 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 10 GWh. Les communes en transfert de compétence ont un accès libre et gratuit à e-Mage, l'outil de management du Groupement d'achat d'énergies régional. Membre de son propre groupement, le SIEEEN a permis de réaliser une économie de 680 000 € par rapport aux tarifs réglementés pour ces collectivités.



Le déploiement du compteur Linky suit son cours en Nièvre. 93 % des compteurs d'éclairage public sont des compteurs Linky. Afin de détecter les anomalies de consommation d'énergies, le SIEEEN a signé la convention « Mon éclairage public » avec Enedis. Dans le cadre du transfert de compétence « Éclairage public » et, grâce à l'installation des compteurs Linky, les collectivités bénéficient des vagues d'optimisation des puissances souscrites au début et à la fin de l'hiver. 455 points de livraison ont été optimisés, ce qui a permis d'éviter une dépense de 13 400 €, début 2022.

DÉMARRAGE DE LA 3^e PHASE DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la modernisation de son éclairage public, la Nièvre est département pilote pour le déploiement de la technologie LED connecté. Fin 2022, 15 249 luminaires connectés étaient en fonctionnement sur 125 communes, dont une 100 % connectée. Les avantages de cette technologie sont multiples : meilleur service auprès des collectivités, durée de vie plus longue (jusqu'à 80 000 h), fréquence de maintenance réduite, consommation nettement inférieure aux solutions classiques à minima 50 % et possibilité de couplage avec des capteurs tels que les détecteurs de présence. Le LED connecté permet de travailler sur des réseaux intelligents qui fournissent, en temps réel, des informations sur les tensions et les intensités du courant électrique.

Depuis 2020, le SIEEEN bâtit une solution de télégestion de l'éclairage public à l'échelle départementale, qui permet une analyse plus fine des consommations et des incidents en ciblant précisément les



luminaires. Il peut intervenir à distance sur différents scénarii (programmation, gradation, abaissement de puissance, détection de pannes...) et connaître l'état des luminaires en temps réel. Le logiciel de télégestion City Touch est opérationnel. 15 249 luminaires LED connectés étaient supervisés en Nièvre, en 2022. Les agents du SCEEP sont formés sur le matériel, les diagnostics des pannes, le remplacement des drivers, les paramétrages et les remises en service. Ils sont équipés de tablettes tactiles qui intègrent l'application Interact City.

L'éclairage public nivernais présente un bilan énergétique 100 % renouvelable grâce aux garanties d'origine. La modernisation du parc vise à faire du territoire un smart territoire, à moyen terme, avec le déploiement d'un réseau d'éclairage public intelligent. Ce dernier pourra supporter de nouvelles solutions telles que la signalisation temporaire et les caméras de surveillance. En 2022, le SIEEEN a lancé une expérience à La Marche en mettant sous tension 24 h/24 plusieurs secteurs de la commune. L'objectif est de répondre à la demande de la mairie d'installer des caméras de surveillance en les alimentant en énergie à partir du réseau d'éclairage public. Grâce à cette expérimentation, le Syndicat pourra, obtenir des données sur la fiabilité de l'éclairage public, analyser les contraintes pour l'exploitation du réseau et proposer, par la suite, de nouveaux services performants aux collectivités.

Le SIEEEN a poursuivi la seconde phase du programme DSIL sur la commune de La Marche. Suivront les communes de Pougues-les-Eaux, Coulanges-lès-Nevers et Clamecy. L'opération a représenté un montant de 1 729 750 € HT, financée à hauteur de 59,49 % par le SIEEEN et 20,51 % par la subvention DSIL permettant à ces communes de bénéficier de 80 % de subvention. Les communes réduiront leur consommation d'énergie de 66 %, soit 647 013 kW après travaux contre 972 301 kW initialement. Elles éviteront une émission de 65 095 kg de CO₂.

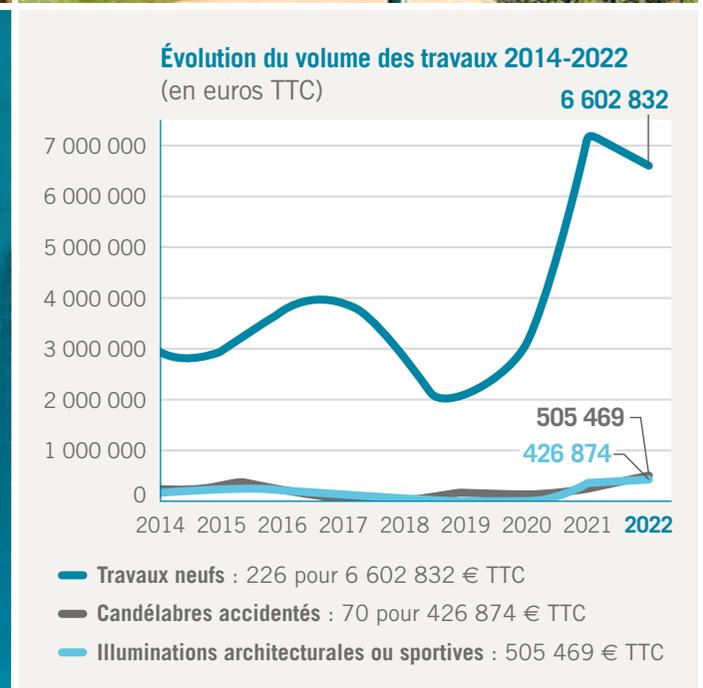
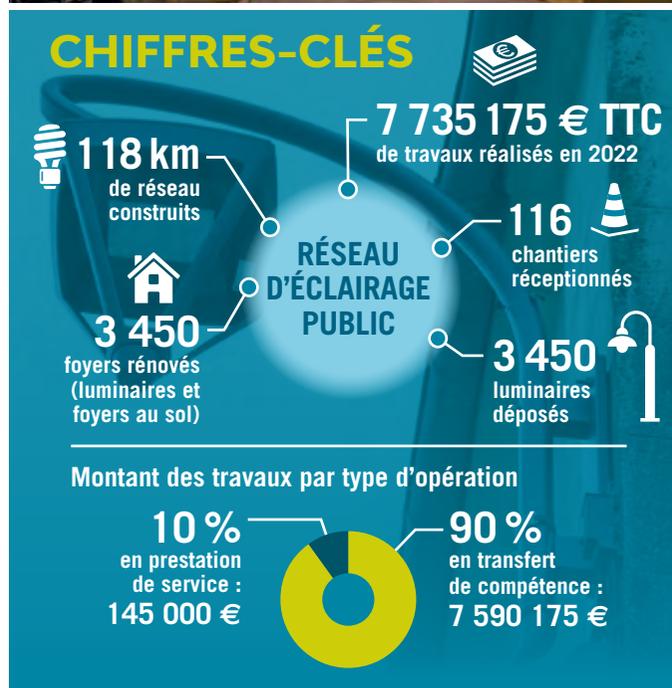
Le SIEEEN a obtenu, en outre, une dotation DSIL pour la tranche 3 de son programme, qui permet de financer 20 % du montant des travaux. Ceux-ci représentent un investissement de 2 665 180 € HT. 3 206 luminaires sur 8 communes pourront être remplacés, ainsi. La tranche 3 du programme a débuté, en 2022, par la modernisation des 1 200 luminaires de Decize. Elle se poursuivra, en 2023, sur les communes d'Imphy, Magny-Cours, Saint-Éloi, Tamnay-en-Bazois, Chevenon, Montigny-aux-Amognes et Billy-Chevannes. Le SIEEEN financera ces travaux à hauteur de 60 %, les 20 % restants étant à la charge des communes.



Mise en lumière de la mairie de Neuvy-sur-Loire



Mât solaire à Prémercy





Le Service d'entretien collectif de l'éclairage public (SCEEP) du SIEEEN

UN SERVICE D'ENTRETIEN COLLECTIF DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC INTÉGRÉ

Implanté à Saint-Benin-d'Azy, le Service d'entretien collectif de l'éclairage public (SCEEP) du SIEEEN est chargé de l'entretien et de la maintenance de l'éclairage public. Le SCEEP planifie et assure l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités. Il définit son programme d'interventions à l'année avec celles-ci et intervient pour des dépannages à la demande. Ses missions incluent :

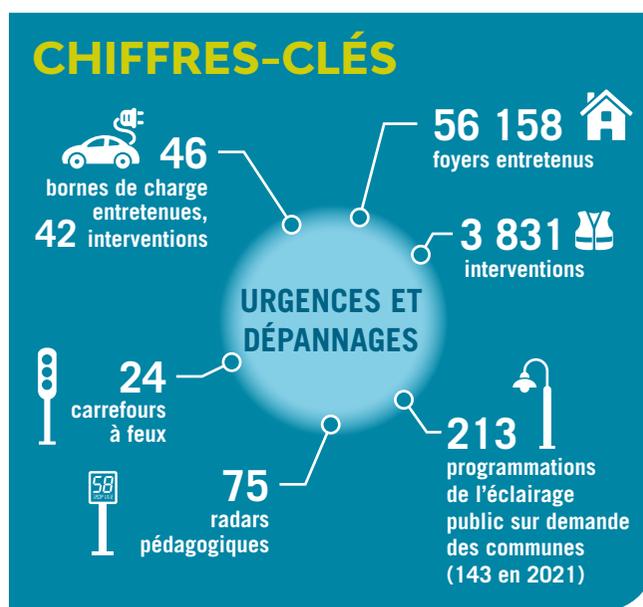
- Les dépannages curatifs des lampes et appareillages.
- Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- L'entretien des radars pédagogiques.
- La maintenance et le dépannage de premier niveau des 46 bornes de charge pour véhicules électriques, en astreinte (24 h/24, 7 jours sur 7). Il a réalisé 42 interventions en 2022.

Avec la crise énergétique et la hausse continue des coûts de l'énergie, le SCEEP a été très sollicité par les communes pour modifier les horaires d'allumage et d'extinction de leur éclairage public. En 2022, ces interventions ont connu une hausse de +79 %.

Depuis 2022, 2 agents du SCEEP sont formés pour pouvoir prendre en charge la maintenance de premier niveau des 12 centrales photovoltaïques en exploitation. Le SIEEEN peut s'appuyer sur

l'expertise de son service technique pour gérer les candélabres accidentés, faire le suivi des contrôles électriques obligatoires de ses locaux et réaliser les interventions de maintenance éventuelles.

Le SCEEP assure également une veille technologique et participe, ainsi, activement, à l'optimisation de la stratégie lumière du SIEEEN. Il fait l'expérimentation et met en œuvre des solutions innovantes telles que les systèmes centralisés Xylos, dotés de commandes centralisées Rx400. Les systèmes centralisés des communes



Évolution des équipements d'éclairage public 2019-2022

TYPE D'ÉQUIPEMENT	2019	2020	2021	2022
Cellules et horloges traditionnelles	72	358	352	62
Horloges astronomiques + relais	2 947	3 104	3 887	3 543
Récepteurs à commandes centralisées	207	207	207	207
TOTAL	3 226	3 669	4 446	3 812

de Cercy-la-Tour, Fourchambault, Saint-Léger-les-Vignes ont été rénovés, en 2022.

La modernisation des commandes de l'éclairage public génère des économies d'énergies pour les communes (5 %) et leur permet de bénéficier d'une réduction de 50 % de leur forfait annuel d'entretien. Avec le déploiement de la technologie LED connecté et de la montée en puissance de la télégestion, le Syndicat peut superviser à distance, en temps réel, l'éclairage public (allumage, extinction, abaissement de la puissance...) ainsi que des objets connectés éventuels. En 2022, 2 581 lampes fluorescentes étaient encore en utilisation sur un parc de 56 158 lampes.

Grâce à ces solutions innovantes, le SIEEEN pourra, dans un avenir proche, rationaliser ses services en stabilisant les frais de fonctionnement et en diminuant les déplacements (40 000 km par véhicule et par an). Il pourra proposer d'autres services en s'appuyant sur les luminaires connectés et rapatrier l'ensemble des mobiliers urbains de faible puissance afin d'optimiser le réseau d'éclairage public qui est actuellement utilisé à hauteur de 30 %.

UN SERVICE D'ASTREINTE POUR LES URGENCES ET LES DÉPANNAGES

Un service d'astreinte intervient toute l'année dans l'urgence en 24 h sur 24, 7 jours sur 7 pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16h00 à 7h30, en semaine, week-end et jours fériés. Seul le maire, l' élu de permanence, le responsable technique ou la gendarmerie peut solliciter l'intervention du service. En 2022, le SCEEP a géré 34 astreintes.

Répartition de l'éclairage public dans la Nièvre en 2022

TYPE D'ÉCLAIRAGE	NOMBRE
LED	15 249
Lampes fluorescentes	2 581
Lampes sodium	34 341
Lampes iodure métallique < 400 W	2 862
Lampes iodure métallique > 400 W	629
Ampoules camping, bâtiments	496

LE SIEEEN DENSIFIE LE RÉSEAU DE BORNES DE CHARGE DE LA NIÈVRE

Depuis 2017, le SIEEEN est engagé dans un programme de déploiement de bornes de charges pour véhicules électriques en Nièvre. Après deux phases de déploiement qui ont permis l'installation de 36 bornes, le SIEEEN a bénéficié d'un financement du Plan de relance à hauteur de 44 % de l'investissement consenti de 110 000 €. Il a renforcé le réseau existant avec 10 bornes supplémentaires, en 2022.

Les 46 bornes de charge de 22 kVA sont toutes en fonction. Elles intègrent 2 points de charge, chacun comprenant une prise de type 2 et une prise domestique par point de charge. Le SIEEEN poursuit, ainsi, la mise en place de son schéma de cohérence de la mobilité électrique en Nièvre. L'objectif est de créer un maillage territorial qui sécurise les personnes dans leurs déplacements en installant un point de charge tous les 30 km.

Le Syndicat s'est doté de 12 prises pour sa flotte de véhicules : 8 au garage Labour (27 000 €) et 3 sur les sites du service Déchets ménagers à Rix, Corbigny, et Château-Chinon ainsi qu'une autre à Saint-Benin-d'Azy, au SCEEP.

UN BADGE D'ACCÈS UNIQUE POUR LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Les usagers peuvent accéder facilement aux bornes de charge sur le territoire. Le SIEEEN et 6 autres syndicats d'énergie de la

Région Bourgogne Franche-Comté se sont associés pour permettre à ces usagers de recharger leurs véhicules électriques grâce à un seul badge. Ce dernier peut être obtenu après une inscription en ligne à partir du site Internet du SIEEEN, www.sieeen.fr : en cliquant sur Freshmile, puis, en sélectionnant « Résident nivernais ». Une fois l'inscription validée en ligne, le badge est adressé par courrier postal. Les automobilistes peuvent utiliser, également, leur smartphone pour flasher le QR Code sur l'emplacement de leur véhicule.

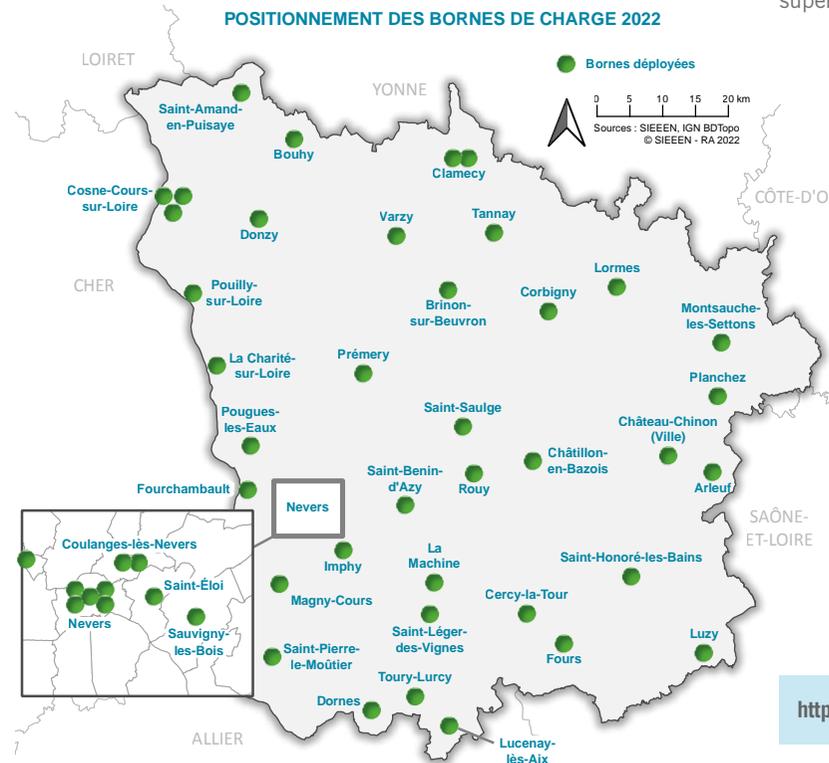
Depuis 2020, la société Citéos (Groupe Vinci Énergies) gère les bornes sur 7 départements de la Région. Elle veille à la qualité du service à l'utilisateur, qui inclut une assistance pour tout problème rencontré. Les collectivités peuvent créer des déclarations de pannes et signaler les dysfonctionnements sur la plate-forme Freshmile régionale. Citéos assure également la gestion des commandes et l'expédition des badges, la gestion monétique des installations et la tarification, le mode de paiement et les flux financiers. Via l'Entreprise Électrique, elle se charge des maintenances préventives

et correctives. La maintenance de premier niveau a été confiée au SCEEP. L'objectif est de garantir un taux de disponibilité des bornes de 98 % sur l'ensemble des territoires.

En 2022, 122 513 h de charge ont été recensées, soit 31 151 sessions de charge représentant une consommation de 616 544 kWh. Les sessions et les consommations ont doublé par rapport à 2021. Les frais encourus par le SIEEEN, pour la gestion des bornes, ont représenté un montant de 150 000 €. La participation des communes équipées à la supervision des bornes était de 2 000 € HT.

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION LE 2 JANVIER 2023

Gratuites pour les utilisateurs depuis 2017, une tarification a été votée par les élus de la Commission paritaire, fin 2022, afin d'adopter une grille tarifaire de charge pour l'ensemble des bornes du réseau nivernais. Celle-ci est calculée par rapport aux coûts de l'énergie et de l'amortissement des bornes ainsi que de la supervision 24 h/24, 7 j/7.



CHIFFRES-CLÉS

122 513 h
de charge
(31 151 sessions)

110 000 €
d'investissement
pour la phase 2

BORNES DE CHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

132 000 € TTC
de travaux

44 000 €
de subvention DSIL

TARIF DE JOUR 06h-00h	TARIF DE NUIT 00h-06h
0,55 € / kWh	0,35 € / kWh
Au-delà de 2h de charge 1 ^{re} heure de dépassement : 0,08 € par minute 2 ^e heure de dépassement : 0,16 € par minute	

Prix 100 km en électrique,
consommation 15 kWh/100 km : **8,25 €**
 Prix 100 km en gasoil,
consommation 5L/100 km (2 €/litre) : **10 €**

Ayant obtenu une nouvelle dotation exceptionnelle, en 2022, le SIEEEN prévoit d'installer 10 bornes supplémentaires de 50 kVA. L'investissement de 700 000 € sera financé à hauteur de 80 % par le FACé et 20 % par le SIEEEN.

<https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/>

UN SERVICE VOUÉ À L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI PUBLIC

Avec plus de 225 000 bâtiments, le patrimoine des collectivités françaises consomment en moyenne 240 kWh énergie primaire/m²/an. La loi sur la transition énergétique fixe l'obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics. Pour accompagner les collectivités dans leurs projets de rénovation énergétique et l'adoption de pratiques vertueuses, le SIEEEN met en œuvre une démarche globale de gestion patrimoniale et énergétique.

En France, 81 % des consommations énergétiques des communes proviennent de leurs bâtiments. Pour répondre aux enjeux majeurs liés au changement climatique et à la crise énergétique, les collectivités doivent agir impérativement pour tendre vers la sobriété. La démarche globale de gestion patrimoniale du SIEEEN permet à celles-ci d'initier des actions de rénovation énergétique et de soutenir les exigences de neutralité carbone de leur patrimoine bâti. Elles peuvent réduire, ainsi, les coûts liés aux consommations, diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer le confort des usagers.

Le service Patrimoine et Énergies déploie une expertise plurielle qui comprend l'architecture, le conseil en énergie partagé (CEP), la maîtrise d'ouvrage déléguée, la coordination SPS et l'analyse du potentiel d'utilisation et de production d'énergies renouvelables. Un accompagnement sur mesure est proposé aux collectivités pour la réalisation de leurs projets de réhabilitation, les mises aux normes, la valorisation et la préservation de leur patrimoine ainsi que la construction neuve, entre autres. La démarche globale du SIEEEN leur permet d'avoir une connaissance approfondie de leur patrimoine bâti, d'assurer leur suivi technique et d'optimiser leur gestion dans la durée.

« ... près de 26 M€ ont été investis pour la rénovation énergétique de 26 000 m² de bâtiments publics. »

Depuis 2022, le pôle de Conseil en énergie partagé (CEP), porté par le service Patrimoine et Énergies, se restructure afin d'améliorer l'accompagnement proposé aux collectivités. Cela passe, notamment,



Réhabilitation de l'ancien presbytère à Azy-le-Vif

par un redécoupage des collectivités adhérentes afin d'avoir une meilleure répartition du territoire entre les conseillers en énergie partagés.

Le SIEEEN combine, ainsi, diagnostic énergétique et bilan architectural afin de proposer aux collectivités des outils d'aide à la décision personnalisés. Celles-ci peuvent s'appuyer sur la présentation des volets techniques et financiers des travaux à réaliser, prioriser leurs investissements et optimiser la gestion de leur patrimoine bâti. Ces démarches incluent une analyse de l'état général des bâtiments, un diagnostic énergétique complet du bâti, un programme de travaux, un suivi des performances énergétiques et une mutualisation des certificats d'énergie (CEE).

Depuis 2022, le Syndicat développe son ingénierie financière afin de proposer aux communes un éventail d'outils de financement de leurs opérations. L'objectif est de leur permettre d'enclencher rapidement des actions d'efficacité énergétique sans devoir débloquer des moyens exceptionnels. En partenariat avec la Banque des Territoires, le SIEEEN a mis en place un nouveau dispositif pour

financer les 20 % de reste à charge des collectivités : l'Intracting. Cette solution innovante est dédiée au financement des actions d'efficacité énergétique. Le principe est le suivant : les communes restent maîtres d'ouvrage et le Syndicat assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage. En matière de travaux, le dispositif d'Intracting du SIEEEN permet d'intégrer la réhabilitation thermique des bâtiments ainsi que des travaux plus ponctuels sur bordereaux à bons de commandes pour l'amélioration thermique du patrimoine des collectivités (robinets thermostatiques, isolation, remplacement de fenêtres ou de systèmes de chauffage...). Une fois les travaux réalisés, les communes peuvent étaler le remboursement de leur reste à charge sur 13 ans maximum.

Les collectivités peuvent adhérer à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie » pour bénéficier de l'accompagnement CEP. En 2022, le Syndicat a procédé à la refonte de la grille tarifaire des missions du pôle CEP. La nouvelle cotisation annuelle s'élève, désormais, à 0,90 € par habitant sans plafond annuel, avec un coût plancher de 100 € pour le transfert de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie ». Pour les communautés de communes, la

prise en compte de 10 % de la population totale de leur territoire est maintenue. Différents organismes apportent des subventions pour les audits énergétiques, le SIEEEN en fait profiter les communes. Celles-ci n'assumeront plus que le reste à charge. Les modalités d'accompagnement sur les volets financier et technique ont été revues. Cet accompagnement est lié, dorénavant, à une convention annexée au projet de rénovation énergétique des bâtiments. Son coût fixé à 2 000 € pour 2 ans de suivi peut être subventionné par l'État, la Région ou le SIEEEN, dans le cadre d'un projet global. Il porte sur la recherche des financements disponibles pour la rénovation énergétique et l'aide au montage de dossiers techniques pour répondre aux exigences des différents financeurs.

UNE EXPERTISE PUBLIQUE ÉPROUVÉE DE GESTION PATRIMONIALE

Dans le cadre des projets réalisés en maîtrise d'œuvre par le service Patrimoine et Énergies, le tandem chargé d'opération et CEP assure l'accompagnement des collectivités dans les programmes de rénovation de leur patrimoine bâti, lorsqu'une convention de maîtrise d'œuvre et une convention d'accompagnement technique et financier (CEP) sont signées. Pour les projets hors maîtrise d'œuvre SIEEEN, seul le CEP intervient pour le suivi. Il leur apporte une aide également à l'intégration des volets réglementaires et environnementaux. Les collectivités bénéficient d'une expertise complète : conseil, pré-diagnostic énergétique, thermographie, accompagnement de projets, instrumentation des bâtiments (enregistreur de CO₂, mesure d'appel de puissance sur les installations électriques...), maîtrise d'œuvre si une convention de ce type est signée, information et sensibilisation des élus (club des référents énergie, outil informatique de gestion énergétique...). Depuis 2018, les CEP assurent la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements soumis à la réglementation, afin d'aider les collectivités à soutenir cette obligation. 168 capteurs de CO₂ pédagogiques ont été installés dans 26 établissements scolaires nivernais ainsi qu'au siège social du SIEEEN et dans ses sites déportés. Cette opération a bénéficié d'une subvention du programme ACTEE Cèdre de la FNCCR.

En 2022, le Syndicat accompagnait 136 communes et 5 EPCI (111 700 habitants) dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie ». Une partie des 6 communes encore sous l'ancienne convention n'a pas donné suite à la proposition d'adhérer à la compétence, le 1^{er} janvier 2022. Depuis sa création, la mission CEP a permis de faire le diagnostic de 425 000 m² de patrimoine bâti public (1 031 bâtiments). Les audits énergétiques réalisés ont donné lieu à 7 890 préconisations de travaux sur le bâti, le chauffage, la



Le capteur Class'Air mesure la teneur en CO₂ des espaces intérieurs

production d'eau chaude, le refroidissement et divers équipements. Les travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti audité sont évalués à 57 M€.

D'ici 2030, le décret tertiaire imposera une réduction de 40 % de la consommation d'énergies des bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m². Les collectivités doivent déclarer leur patrimoine bâti sur la plate-forme OPERAT de l'Ademe. Le pôle CEP les accompagne pour la fourniture des données de consommations qui ont été mises à sa disposition et dans le choix de l'année de référence.

Dans le cadre du marché pour le renouvellement de la campagne de prestation d'études énergétiques des bâtiments publics, lancé en 2020, le SIEEEN a retenu différents bureaux d'études qui se chargent des audits énergétiques et des études de faisabilité pour des projets d'énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, géothermie/pompe à chaleur). Ce marché, évalué à 500 000 €, est financé par l'Ademe, la Région et la FNCCR dans le cadre du dispositif ACTEE Cèdre. Depuis 2020, 36 collectivités ont réalisé une campagne d'audit énergétique dont 12 en 2022. 15 études de faisabilité ont été commandées pour des projets de chaufferies bois et 2 pour évaluer le potentiel d'une installation solaire thermique.

APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE HAUTE PERFORMANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis 2015, le SIEEEN lance des appels à projets pour aider financièrement les collectivités nivernaises à atteindre les objectifs réglementaires ambitieux en matière de rénovation énergétique. Ce



Réhabilitation thermique de l'école primaire de Saint-Andelain

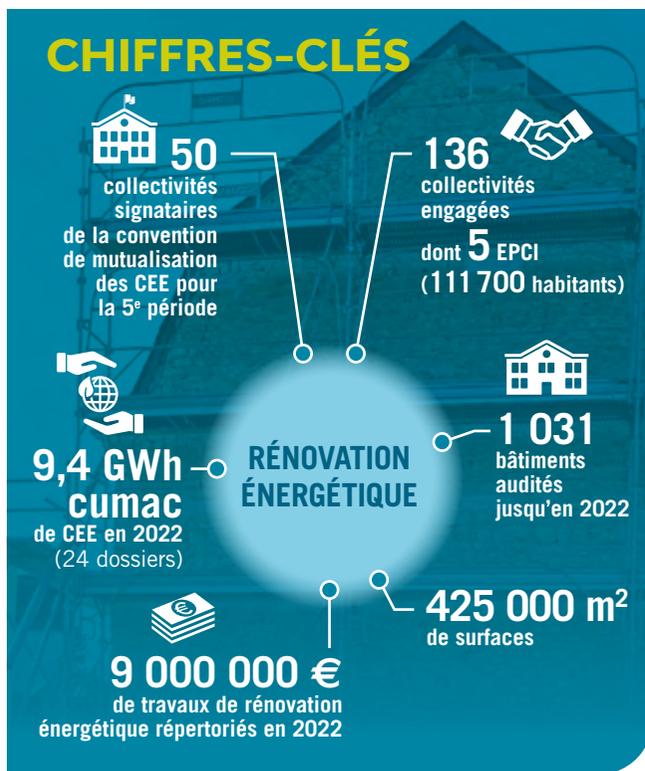
dispositif, abondé à hauteur de 400 000 € par an, est accessible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande d'énergie ». Il permet aux collectivités de bénéficier d'un soutien financier non-négligeable dans leurs projets de rénovation globale visant la performance énergétique.

Le dispositif du SIEEEN facilite l'émergence de nouveaux projets par l'aide financière supplémentaire qu'il apporte. En associant le Syndicat dès l'engagement du projet, les choix de conception initiaux peuvent être optimisés. Compte tenu du bilan très positif, le Comité syndical avait reconduit ce dispositif pour 3 ans, en 2020. Après avoir amendé le règlement pour éviter certaines dérives et corriger certaines imprécisions, le SIEEEN a fait évoluer celui-ci. Les projets retenus doivent être réalisés sous 3 ans, suivant la décision du jury. Le Comité syndical a validé l'apport d'une aide financière supplémentaire pour soutenir à hauteur de 20 % les

coûts des études (honoraires de la maîtrise d'œuvre, bureau d'études thermiques, test d'étanchéité à l'air). Son montant est plafonné à 10 000 €. Outre les critères de performances énergétiques globaux et les taux de subvention accordés par le Syndicat (subvention maximale de 50 000 € pour la réhabilitation d'un bâtiment de type ERP, niveau BBC Effinergie Rénovation CEP ≤ C réf. - 40 % et de 25 000 € pour la réhabilitation de logements locatifs communaux niveau BBC-Effinergie Rénovation CEP ≤ 104 kWep/m².an avant pondération altimétrique), des prescriptions techniques sont à respecter : réalisation d'une étude comparative des solutions de chauffage en phase de conception, obligation d'un contrôle avec mesures des débits de ventilation



Réhabilitation thermique de la mairie de Trois-Vèvres



lors de la mise en service des installations et recours à une VMC double flux pour les crèches et les écoles, entre autres.

En 2022, le jury a retenu 14 projets en phase Étude et 8 projets en phase Travaux (rénovation de 2 logements et 6 bâtiments

tertiaires classiques). 3 projets n'ont pas été retenus et ont été ajournés. 80 000 € de subventions ont été attribués aux études et 350 000 € aux travaux.

Depuis son lancement, ce dispositif a permis de soutenir 63 projets de rénovation énergétique pour un montant total de 2 164 000 €. Au total, près de 26 M€ ont été investis pour la rénovation énergétique de 26 000 m² de bâtiments publics. Grâce aux travaux réalisés, les collectivités ont évité de consommer 6,3 GWh d'énergies et de rejeter 1 260 t de CO₂.

LA VALORISATION DES CEE

Les travaux génèrent des certificats d'économie d'énergie (CEE), qui sont valorisés dans le cadre du dispositif de mutualisation du SIEEEN. Les collectivités disposent, ainsi, d'une source de financement pour leurs futures opérations favorisant des économies d'énergie.

Pour la cinquième période en cours, une nouvelle convention a été proposée aux collectivités. Celles-ci bénéficient désormais de 80 % du prix de vente de leurs CEE. Le Syndicat conserve les 20 % restants pour la constitution d'un Fonds pour la MDE, les frais de dossiers et la gestion administrative. Depuis 2018, les syndicats de Bourgogne Franche-Comté se sont regroupés pour répartir leurs dépôts annuels de CEE sur l'ensemble de l'année. Ce qui permet au SIEEEN de proposer aux collectivités nivernaises plusieurs dépôts par an, sous réserve des dépôts des autres syndicats. En 2022, le Syndicat n'a pas fait de vente de CEE.

LE GROUPEMENT D'ACHAT POUR L'ISOLATION DES COMBLES (COCON 58)

Le Syndicat a créé, en 2019, un groupement d'achat pour l'isolation des combles (Cocon 58), après avoir confirmé la pertinence d'un tel dispositif. Le marché avait été attribué à l'entreprise Iso Souffle (Allier).

Le programme a été clos en décembre 2022. 36 bâtiments ont été traités pour 22 collectivités. Au total, 5 200 m² de surfaces ont été isolés. L'opération a représenté un investissement de 117 600 € HT. Le dispositif a bénéficié d'une dotation DSIL à hauteur de 53 % du montant total des travaux et d'un financement du SIEEEN à hauteur de 27 %, les 20 % restants étant à la charge des collectivités.



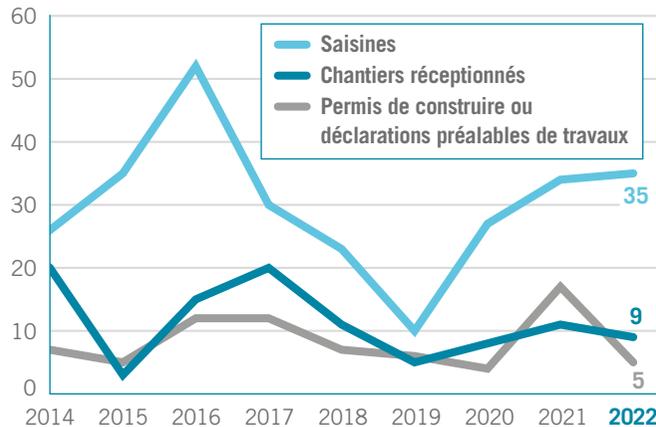
CONSEILS ET ÉTUDES

L'année 2022 s'est conclue avec un bon résultat en matière de saison. Le contexte économique général a perturbé, toutefois, la mise en œuvre des opérations. Celles-ci n'ont pas pu être menées selon un calendrier optimisé (infructuosité des consultations de travaux faute d'entreprises disponibles, inflation des coûts des travaux due à la hausse des coûts des matières premières, des matériaux et des équipements, délais de livraison plus longs...). Ces aléas ont eu un impact direct sur les recettes du service.

22 conventions ont été signées (dont 11 SIEEEN) pour 35 saisons, en 2022. 5 déclarations préalables de travaux ou permis de construire ont été déposés (1 pour le Conseil départemental, 2 pour SIEEEN Chaleur et 2 pour des communes). 9 chantiers ont été réceptionnés.

Le Syndicat est au service du développement et de la préservation du patrimoine public, depuis 1976. Il dispose d'une excellente connaissance des problématiques des collectivités ainsi que d'une expérience réelle de la conduite des projets. Celles-ci peuvent recourir au SIEEEN pour réaliser leurs projets dans les meilleures conditions du point de vue administratif, technique et financier. L'accompagnement et le conseil personnalisés aux différentes étapes de la réalisation garantissent le respect des procédures et des règlements, la qualité des prestations d'études et des travaux qui en résultent ainsi qu'une aide au montage financier, au respect des coûts et des délais, entre autres.

Évolution de l'activité 2014-2022



COORDINATION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

La sécurité et la santé des travailleurs sont des obligations, depuis 1991. Le service dispose de 2 coordonnateurs SPS de niveau 2. Le SIEEEN répond aux missions de niveau 2 et 3 en mettant à disposition un titulaire et un remplaçant, tout en assurant une présence régulière tout au long de l'opération (tant en phase étude qu'en phase chantier). En 2022, la coordination SPS a généré un chiffre d'affaires de 29 412 € HT.



Réhabilitation de la mairie de Saint-Léger-de-Fougeret

Chantiers réceptionnés en 2022

COLLECTIVITÉ	DÉSIGNATION	MONTANT en € HT
SIEEEN	Réfection du chemin de La Buisserie à Rix	33 227
SIEEEN Chaleur	Plate-forme plaquettes bois à Rix	462 906
Vaux d'Amognes	Chaufferie et réseau de chaleur	207 626
Château-Chinon	Extension du réseau de chaleur de l'EIAT	782 000
Nièvre Énergies	Centrale micro hydraulique de Guérigny	553 479
Cercy-la-Tour	Réhabilitation thermique école primaire	183 305
Saint-Léger-des-Vignes	Désamiantage Maison Zaghet	30 030
Saint-Andelain	Réhabilitation thermique école primaire	78 882
Cercy-la-Tour	Réhabilitation thermique école maternelle (menuiseries extérieures)	29 040
TOTAL EN € HT		2 360 495

CHIFFRES-CLÉS

221 445 € HT
de recettes
en maîtrise d'œuvre
(coordination
SPS incluse)

1 578 491 € HT
de travaux réceptionnés
(maîtrise d'œuvre
et architecture)

**ARCHITECTURE
ET MAÎTRISE
D'ŒUVRE**

LES RÉSEAUX DE CHALEUR, UN OUTIL ESSENTIEL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

La loi pour la croissance verte du 17 août 2015 souligne le rôle majeur que jouent les réseaux de chaleur dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la distribution des énergies renouvelables et de récupération. Véritable outil public à disposition des collectivités nivernaises pour accélérer leur transition énergétique, la Régie SIEEN Chaleur est le premier opérateur de thermie bois nivernais. Elle exploite, aujourd'hui, 22 réseaux de chaleur.

Depuis sa création en 2011, la Régie SIEEN Chaleur a investi 16 752 000 €. Elle jouit d'une expertise qui lui permet de répondre aux demandes de petites communes comme de grandes collectivités.

En 2022, la Régie a renouvelé et renforcé son équipe, suite au départ de son technicien d'exploitation et d'un chargé de mission. Elle est constituée, désormais, de 3 chargés de mission, d'un technicien d'exploitation, d'un responsable des approvisionnements, d'une assistante et d'un directeur afin de répondre à la demande croissante des élus.

Les collectivités ayant transféré la compétence « Réseau de chaleur » à la Régie bénéficient d'une solution globale : étude, financement, réalisation, production et vente de chaleur au compteur des abonnés. En amont, elle s'associe à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) et au Parc Naturel Régional du Morvan pour la réalisation des analyses d'opportunité. Le service Patrimoine et Énergies du SIEEN assure la maîtrise d'œuvre des projets.

Service public solidaire de son territoire, la Régie met en œuvre une stratégie qui favorise le développement de l'économie circulaire. Elle privilégie, ainsi, son approvisionnement en bois-énergie en circuit court (5 000 t). Ses cahiers des charges insistent sur la certification de ses fournisseurs ainsi que sur l'exploitation des forêts PEFC et FSC nivernaises. La Régie assure son approvisionnement auprès de fournisseurs locaux tels que Naudet, BBF, scierie Seigne ainsi qu'un groupement d'agriculteurs établi dans le centre et l'est du département.

Depuis 2018, elle produit des plaquettes de bois sur la plate-forme de Château-Chinon afin de garantir la qualité des combustibles et sécuriser l'approvisionnement de 9 chaufferies situées dans le



Chaufferie bois de Montsauche-les-Settons



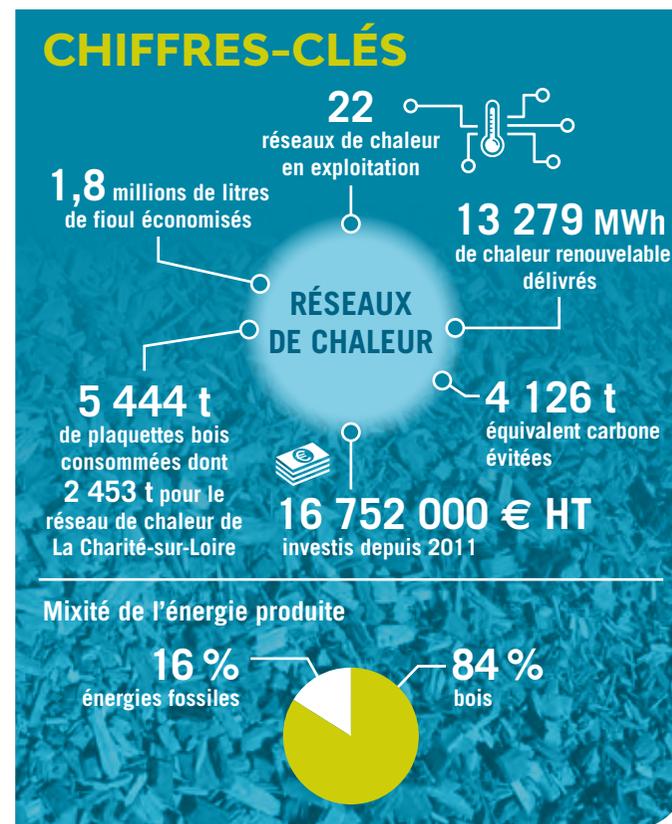
Inauguration chaufferie bois à Ouroux-en-Morvan

Morvan. 1 600 t de plaquettes ont ainsi été produites en 2022. Une seconde plate-forme, d'une capacité de 2 500 t de plaquettes, a été mise en service en 2022, à Rix, afin d'assurer l'approvisionnement en combustibles certifiés PEFC des chaufferies du nord du département.

Grâce au maintien et à l'élargissement des liens avec les partenaires départementaux, régionaux et nationaux tels que la Préfecture, l'Ademe, le Conseil départemental et le Conseil Régional, la Régie demeure le premier opérateur de thermie bois en Nièvre. SIEEN Chaleur peut bénéficier de différents dispositifs pour développer le bois-énergie : Fonds Chaleur bois et Contrat de développement des ENR, FEDER, DSIL, DETR, dispositif d'accompagnement conjoint de l'ADEME et du Conseil régional, dispositif territorial du Conseil départemental. Les contacts avec les services de l'État se sont multipliés, en 2022. La Régie est bien identifiée comme opérateur majeur du territoire investi dans le développement des énergies renouvelables.

Le développement des réseaux de chaleur soutient l'ambition de la Région de devenir un territoire à énergie positive. Il génère des activités et crée des emplois au travers des différentes étapes d'études, de réalisation, d'exploitation et de maintenance des équipements. Il garantit également aux usagers de pouvoir bénéficier d'un prix de la chaleur stable dans le temps. Il participe, ainsi, au développement durable du territoire.

Retrouvez les informations détaillées dans le rapport d'activité spécifique « Énergie thermique ».



UN GUICHET UNIQUE AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION DIGITALE DES COLLECTIVITÉS

La transformation numérique des collectivités a pour visées d'offrir plus de transparence et de faciliter la compréhension de l'action du service public, d'économiser des moyens et de simplifier les interactions avec les citoyens, entre autres. En tant qu'opérateur public de services numériques, le SITEC met à disposition des collectivités nivernaises des solutions optimisées pour les aider à accélérer leur transition numérique.

Le Service d'Informations Territoriales des Collectivités (SITEC) est structuré en 4 pôles de compétences spécialisées : Infrastructures et Projets, Technologies d'Information et de Communication (TIC), Système d'Information Géographique (SIG) et Administratif. L'année 2022 a été marquée par la prise de fonction d'un nouveau chef de service. Une nouvelle démarche de travail a été initiée afin de fédérer les compétences. Celle-ci s'exprime au travers de réunions avec chaque pôle et des réunions transversales qui optimisent le suivi des dossiers. Une nouvelle stratégie hotline a été mise en œuvre : un agent dédié aux logiciels métiers a rejoint le service.

Pour accompagner et accélérer la transformation digitale des collectivités, le SITEC a développé une solution globale : le Pack Services. Il est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence statutaire numérique des services du SIEEEN. Celles-ci bénéficient, entre autres, de l'acquisition et l'installation de matériels, logiciels et certificats ; l'accès libre à un programme annuel de formations ; l'assistance sur site matérielle et logicielle ; la veille et l'information en ligne ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes comptables et à GéoSIEEEN, le système d'information géographique du Syndicat, ainsi que des modules additionnels pour la gestion de la voirie, des DT-DICT, de l'assainissement, du SPANC, des ressources humaines, de l'État-civil, des élections et des formalités et tâches administratives, entre autres.

« ... le SITEC s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue... »

177 collectivités (201 en 2021) bénéficiaient, en 2022, d'une solution de sauvegarde externalisée des données. Celle-ci comprend, notamment, les données utilisateurs (Word, Excel...), une base de logiciels métiers, la supervision en temps réel, la restauration des datas et métiers en moins de 24 h. Le SIEEEN souhaite proposer aux collectivités une offre de sauvegarde plus attractive en passant un marché de sauvegarde à distance pour réaliser une économie d'échelle. Une révision de la contractualisation avec les éditeurs est envisagée afin de consolider le partenariat.

Une réflexion a été initiée pour réduire les coûts d'acquisition de matériels et logiciels. La livraison des commandes par voie postale est envisagée pour réduire les frais de déplacement.

En 2022, l'adhésion au Pack Services était de 5,50 € par habitant pour les communes avec un seuil de 800 € et un plafond de 5 000 €. Pour les communautés de communes, elle est définie par strate de population. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leur recette. Pour l'ensemble des collectivités, l'adhésion est complétée par un forfait selon le nombre de postes à gérer. Les non-adhérents peuvent recourir aux solutions du SITEC grâce à différents contrats de prestations de services.

Poursuivant l'optimisation des services et solutions qu'il apporte aux collectivités nivernaises, le SITEC s'inscrit, depuis plusieurs années, dans une démarche d'amélioration continue de ses pratiques afin de proposer des solutions efficaces vouées au développement de l'intelligence numérique des collectivités. En 2022, le SITEC a réalisé un chiffre d'affaires de 1 237 105 € contre 1 064 434 €, en 2021.

DÉMATÉRIALISATION

La politique nationale de l'État, depuis 2017, vise à accélérer la transition numérique des collectivités. Le SIEEEN accompagne les collectivités nivernaises dans la mise en œuvre de la dématérialisation. Sur les 157 projets recensés, en 2022, 23 ont été réalisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont l'obligation d'accepter toute demande d'autorisation d'urbanisme (DAU) des administrés par voie électronique. Le SIEEEN a déployé son module de Saisine par voie électronique (SVE), auprès de 180 collectivités. Il peut être couplé à GéoSIEEEN afin de mieux répondre aux besoins des communes. Celles-ci sont informées en direct de tout dépôt et disposent d'un processus complet de validation et de suivi avec possibilité de créer un plan de masse automatiquement.

L'éditeur JVS avait opéré la bascule de sa gamme pour faciliter les démarches via Cloud et répondre à l'obligation issue du changement de la norme comptable M14 pour la M57 et assurer, dès 2024, la comptabilité avec le futur compte financier unique (CFU). En Nièvre, 152 communes devaient assurer cette bascule au 1^{er} janvier 2023. Le SITEC leur a proposé un accompagnement dédié. Plus d'une cinquantaine de migrations ont été faites, en 2022. Cette opération représente un investissement de 154 000 € de commandes passées pour le compte des communes.

En outre, l'éditeur JVS cesse la maintenance et l'évolution de sa gamme On Line. Dès 2021, le SITEC a accompagné les collectivités pour migrer vers leur version Cloud. Cette démarche se poursuivra jusqu'en juin 2023. Cette version devient la seule compatible avec les évolutions M57 et CFU. L'éditeur Berger-Levrault prévoit également une évolution prochaine de ses gammes vers un mode Cloud.

La loi « Engagement et Proximité », de 2019, fixe pour règle la convocation dématérialisée des élus. Les intercommunalités ont pour obligation de transmettre par voie électronique les documents relatifs aux séances. Depuis 2021, le parapheur SESILE est dématérialisé via l'intranet syndical. Grâce à la solution STELA SIEEEN, les communes ayant une population supérieure à 3 500 habitants peuvent diffuser, désormais, leurs actes de délibération de façon dématérialisée.

Le Syndicat a poursuivi l'accompagnement des collectivités disposant ou ayant disposé d'une maternité sur le territoire avant le 1^{er} novembre 2018, dans la mise en place de la Communication électronique des données de l'État-civil (COMEDC). Titulaire du marché, la société

Numerize propose un forfait à l'acte de 0,50 € pour les adhérents et 0,55 € pour les communes en prestation. 4 communes (Amazy, Flez-Cuzy, Ruages et Saint-Aubin-les-Chaumes) ont procédé à la numérisation de leurs actes, à ce jour.

Le SIEEEN est adossé également au programme « Bibliothèque numérique de référence » du Conseil départemental. Il doit assurer, dans le cadre d'une convention signée en juillet 2022, l'acquisition et la maintenance du matériel informatique des bibliothèques et points de lecture de la Nièvre. La partie logicielle reste à la charge de l'éditeur du Conseil départemental. Dans le cadre de la convention, le SIEEEN propose 3 packs adaptés aux besoins des différentes structures. Le pack « Mobilité » inclut un ordinateur portable, une tablette et des accessoires dédiés pour permettre aux bibliothèques de réaliser leurs animations in situ ou à l'extérieur. Le pack « Proximité » offre aux bénéficiaires un accès informatique supplémentaire pour leurs usagers. Il met à disposition un ordinateur de bureau, une tablette et des accessoires dédiés. Le pack « Relais », réservé aux relais, donne un accès informatique au portail et aux services liés. Il est constitué d'un ordinateur de bureau de type Raspberry et des accessoires dédiés.

Avant la mise en œuvre de son schéma directeur d'information, le SIEEEN a souhaité obtenir son homologation au Référentiel général de sécurité (RGS 2.0), avec l'appui du service Gouvernance de la donnée. Cette homologation a fait l'objet d'un plan d'actions sur 3 ans, dans lequel le STEC est fortement investi.

En complément, le SIEEEN a obtenu une subvention France Relance de 100 000 € avec un minimum de 20 000 € à sa charge pour mener son plan de sécurisation informatique. Il a pu bénéficier, ainsi, d'un accompagnement à la sécurité informatique de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) pour la création d'un parcours cybersécurité ainsi que d'une aide au montage du cahier des charges pour le choix des actions, du périmètre et de la précision des actions à initier selon l'indice de vulnérabilité du système d'information syndical. La phase d'audit initiale a révélé des points à traiter, d'ici 2026.

QUELQUES CHANTIERS 2022 AU SIEEEN

- Déploiement de la solution de transmission de notes de frais N2F via smartphone.
- Développement d'un module Base Adresse Locale (BAL).
- Poursuite de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour les communes de moins de 100 agents.
- Conception d'un plan d'actions Accessibilité pour la mise en conformité du site Internet du SIEEEN.
- Rédaction d'une trentaine de fiches thématiques sur l'utilisation des outils pour les adhérents du Pack Services.
- Remplacement de OpenCimetière par SIT'Cim.
- Développement de Tereo, application d'alertes citoyennes.
- Montée en version de GLPI, la plate-forme de dépôt des demandes de support.

MAINTENANCE MATÉRIELLE

En 2022, l'inflation, la crise des matières premières et la pénurie de pièces électroniques ont impacté la gestion des commandes des collectivités avec notamment, une augmentation des coûts et délais de livraison. Pour faire face à cette situation qui devrait durer, le SITEC réfléchit à la rationalisation de sa grille tarifaire afin de proposer des tarifs plus attractifs, notamment sur les serveurs.

Les contrats de maintenance ont généré un chiffre d'affaires de 1 222 583 €, Pack Services inclus. Le SIEEEN a pris contact avec le service informatique de l'Inspection Académique afin d'avoir un pré-requis pour leurs équipements et d'envisager une collaboration pour améliorer la qualité numérique des écoles.

Le Syndicat a dispensé 40 sessions de formation pour 117 participants (31 sessions logiciels métiers pour 75 participants et 9 sessions AIPR pour 42 participants). Cette activité a généré un chiffre d'affaires de 12 963 €.

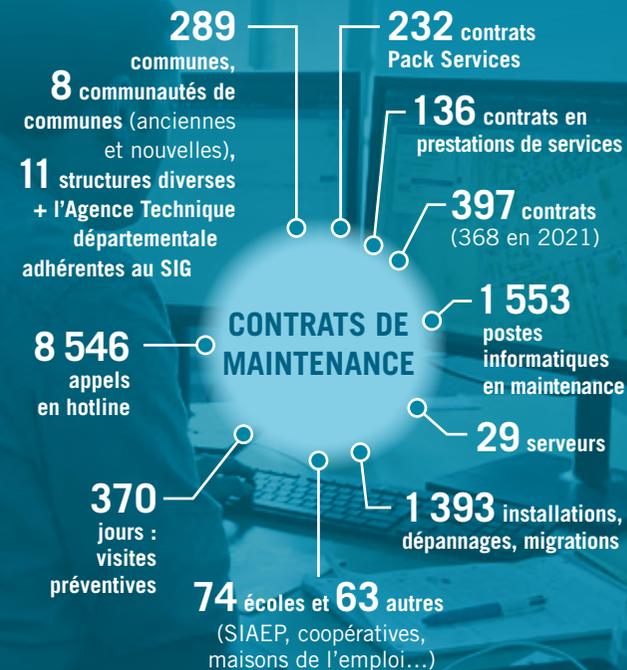
Prestations 2022

PRESTATIONS	CHIFFRES D'AFFAIRES en € TTC
Formations	4 499
QCM/AIPR	8 464
Topo/Carto	1 559
TOTAL	14 522

Contrats de maintenance 2022

TYPES DE CONTRATS	CHIFFRES D'AFFAIRES en € TTC
Pack Services	1 033 047
Assistance sur site	39 227
Relation	2 090
Matériel	19 693
SIG + OpenCimetière	65 671
Assistance téléphonique	967
Prestations TIC (DADS)	16 845
Autorisation droit des sols (ADS)	42 041
Sauvegarde à distance	1 832
Facturation connecteurs	1 170
TOTAL	1 222 583

CHIFFRES-CLÉS



GÉOSIEEN

GéoSIEEN, le système d'information géographique du SIEEEN, est, aujourd'hui, un véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités. Il permet des analyses thématiques approfondies, présentées sous la forme de cartographies sur les parcelles appartenant au département, aux communes et à l'État, par exemple. Les collectivités l'utilisent de plus en plus comme le confirme la forte augmentation du nombre de connexions année après année : 78 833 connexions pour la cartographie ont été recensées, en 2022, soit une augmentation de + 58 %. 42 131 connexions émanaient des communes (+ 53 %) et 4 084 des EPCI (+ 40 %).

En 2022, 715 utilisateurs actifs, toutes origines confondues, étaient enregistrés dont 518 pour les communes, soit 31 de plus qu'en 2021.

Nombre de connexions mensuelles 2021-2022



Pour optimiser les services proposés, s'adapter aux nouveaux besoins des collectivités et mutualiser les coûts d'acquisition logiciels, le SIEEEN a intégré plusieurs logiciels métiers à son SIG. 5 nouvelles solutions ont été déployées, en 2022.

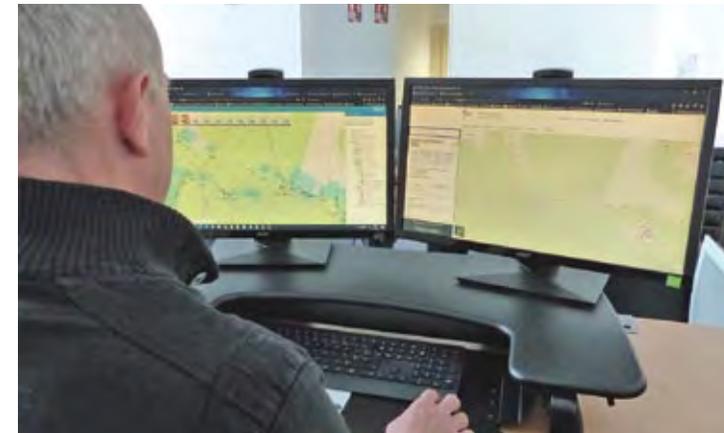
La Saisine par voie électronique (SVE) et l'application web Next'ADS pour les demandes d'autorisation d'urbanisme et leur gestion dématérialisée ont été mises en place dans 180 communes. Nièvre Ingénierie, qui instruit 77 communes, est intervenu en appui du Syndicat.

La loi 3DS, de février 2022, impose aux communes de fournir une Base Adresse Locale (BAL) standardisée à la norme de la Base Adresse Nationale (BAN). Le SIEEEN a développé une solution logicielle qui garantit le respect des normes et des prestations, simplifie et fiabilise les démarches. 7 communes ont accepté de travailler avec le SIEEEN, en 2022.

Hemera Interventions, la solution de gestion des interventions de l'éclairage public du SIEEEN, est passée en 3G. Les 12 agents du SCEEP peuvent gérer, en temps réel, leurs interventions sur leur tablette embarquée, grâce à l'optimisation de certaines fonctionnalités logicielles et la modification des profils utilisateurs.

Le 7 décembre 2022, le SIEEEN a ouvert GéoSIEEEN au grand public. Ce portail cartographique donne accès aux applications à destination des administrés ou des professionnels pour le SIEEEN. Il recense, actuellement, le portail usager urbanisme (PUU-SVE), la solution Freshmile pour l'accès aux bornes de recharge et une carte publique permettant de consulter les déchetteries, recycleries et points d'apports volontaires.

Le portail dédié aux collectivités a été optimisé. L'infrastructure a été mise à jour afin de renforcer la sécurité et faciliter l'accès à la maintenance. GéoSIEEEN pourra répondre, ainsi, aux nouveaux usages des collectivités et s'enrichir de nouvelles solutions. De nouveaux modules ont été développés, en 2022, tels que l'application d'alertes citoyennes Tereo et SIT'Cim, le nouvel outil de gestion des cimetières.



PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

La réglementation relative aux Déclarations des Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) s'appuie sur la mise en place d'un Guichet Unique national et la constitution, localement, d'un référentiel cohérent au standard Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Le SIEEEN a opté pour la mise en place d'une gouvernance pérenne, transparente et équilibrée. Des demandes d'engagement en amont et des échanges pour la constitution d'un Groupement d'intérêt public (GIP) dédié se formalisent. La mouvance nationale tend à confirmer la pertinence des choix opérés, même si cela rend la mise en œuvre plus complexe.

La stratégie de production prévoit le traitement des zones urbaines en vectoriel et les zones rurales en image (photo aérienne). Elle inclut également les mises à jour vectorielles. Sur cette base, un budget prévisionnel sur 6 ans a été préparé : l'investissement pour le vecteur représenterait un montant de 650 000 € et 800 000 € pour l'imagerie aérienne de type Raster. Le montage financier prévoit un financement au prorata pour la commune et au prorata du linéaire de voirie pour l'exploitant concerné. Les mises à jour, estimées à 150 000 € sur 5 ans, seront prises en charge par les gestionnaires de voiries.

Le projet de constituer un PCRS s'est poursuivi, en 2022. Le Conseil départemental et Nièvre Numérique, après délibération, ont confirmé leur engagement. GRDF a soumis une proposition financière pour s'associer au projet. Après avoir validé la stratégie juridique, technique et financière du GIP, Enedis a remis en question son engagement. L'intérêt des syndicats intercommunaux





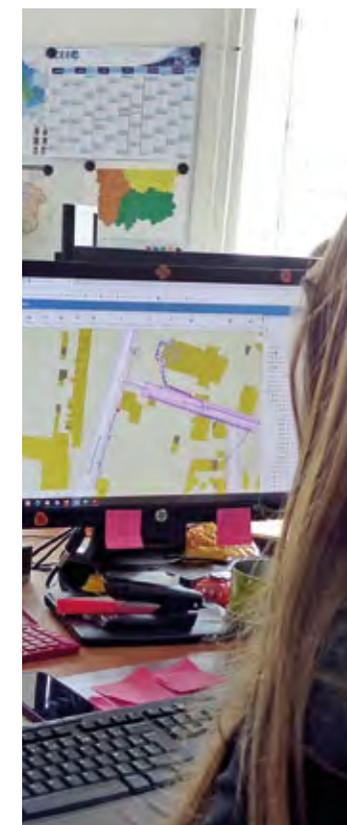
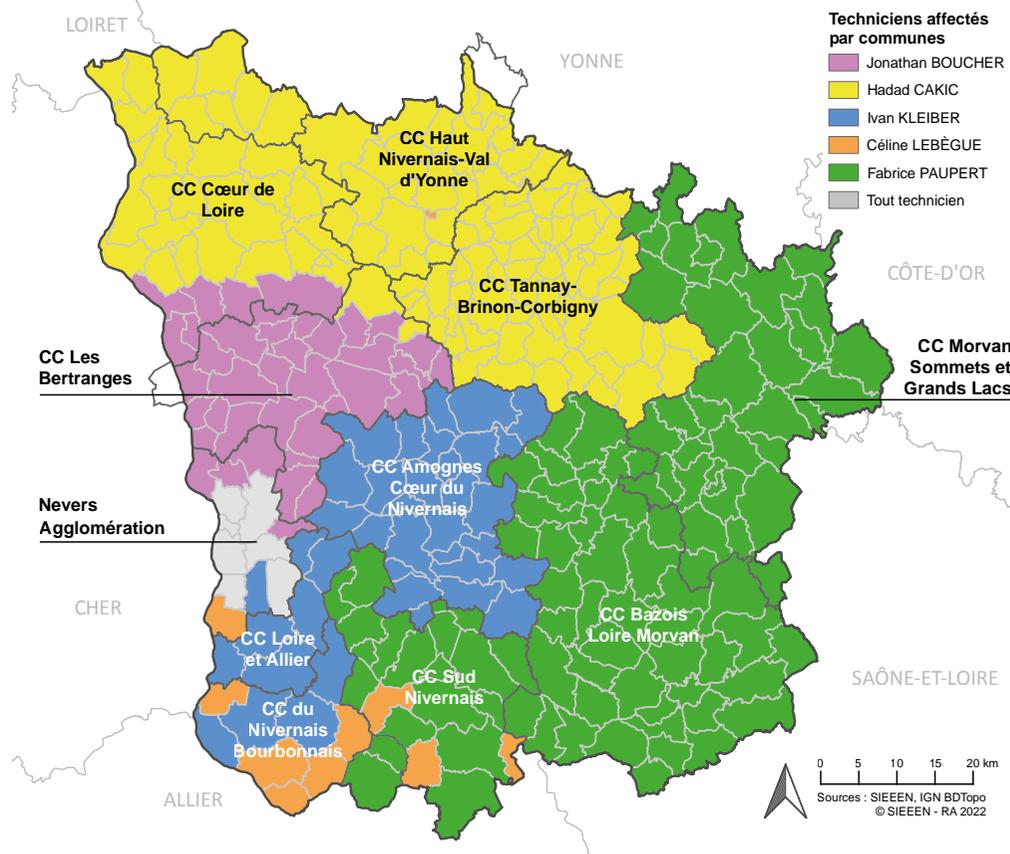
d'alimentation en eau potable (SIAEP) et des gestionnaires des réseaux est réel, mais il faut un peu de temps pour que l'idée mûrisse.

Fin 2022, un marché a été lancé pour la production de la plateforme d'échange des données. Le Conseil régional a attribué une subvention de 250 000 € pour financer la plate-forme, l'acquisition de logiciels de gestion de réseaux (eau potable, assainissement, SPANC), le repositionnement en Classe A des réseaux, la suite logicielle pour l'instruction et la gestion des permis de construire, les alertes citoyennes via Tereo et l'acquisition d'un logiciel dédié aux arrêtés de voirie. 2 dotations du Plan de relance ont permis la mise en place de France Connect (5 000 €), simplifiant l'accessibilité aux usagers et d'un système de consultation des exploitants dans le cadre des permis de construire (10 000 €).

AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est une étape obligatoire de l'application du décret DT-DICT. Disposant de 2 agents formateurs, en 2022, le SIEEEN est centre de formation et d'examen en réponse aux besoins des collectivités territoriales. Le Syndicat dispense des formations chaque mois, permettant ainsi aux agents des collectivités d'obtenir, puis, de renouveler leur habilitation. Le SIEEEN a mis en place, également, un accompagnement dédié aux déclarations des exploitants sur la plate-forme des guichets uniques. Il complète, ainsi, son ingénierie publique au service des collectivités. En 2022, 37 concepteurs et 11 opérateurs ont été formés. Les formations AIPR ont généré un chiffre d'affaires de 8 464 €.

AFFECTATION DES TECHNICIENS-FORMATEURS TIC 2022



ACCULTURER LES COLLECTIVITÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La politique déchets et économie circulaire du SIEEEN est affiliée, désormais, au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Bourgogne Franche-Comté. Celle-ci s'est fixé pour objectif de faire de la région un territoire zéro déchet à l'horizon 2050, en privilégiant la sobriété et la préservation des ressources. Si l'État impulse l'économie circulaire au travers des réglementations, le passage d'une gestion linéaire des déchets à un paradigme plus vertueux, qui fait des déchets un nouveau produit, ne peut se faire sans l'implication des élus locaux. Ils peuvent être, en effet, ces moteurs du changement qui facilitent le développement de projets d'économie circulaire et renforcent la responsabilité citoyenne.

Le SIEEEN a inscrit ce nouveau paradigme dans sa politique déchets, à partir de 2014, en devenant « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », puis, en signant, deux ans plus tard, un contrat d'objectifs déchets économie circulaire (CODEC), avec l'Ademe. Le Syndicat a élaboré une politique déchets ambitieuse. Son plan d'actions global et transversal associe problématiques environnementales, économiques, sociales et industrielles.

La Nièvre produit 12 % des déchets de la Bourgogne Franche-Comté. Malgré les efforts consentis du territoire pour réduire cette production, celle-ci a augmenté de 7 %, entre 2010 et 2021, avec les dépôts croissants en déchetterie (47 % du flux de déchets). Pour soutenir l'ambition du plan régional de valorisation matières de 66 % pour 2025 ainsi qu'une réduction de 15 % des quantités de déchets non-dangereux non-inertes admis en centre de stockage, en 2025 par rapport à 2010, le SIEEEN et son territoire ont fait le choix d'étendre les consignes de tri aux autres emballages plastiques, à partir de 2022, et d'initier une démarche de labellisation « Territoire engagé dans l'économie circulaire », portée par l'Ademe.

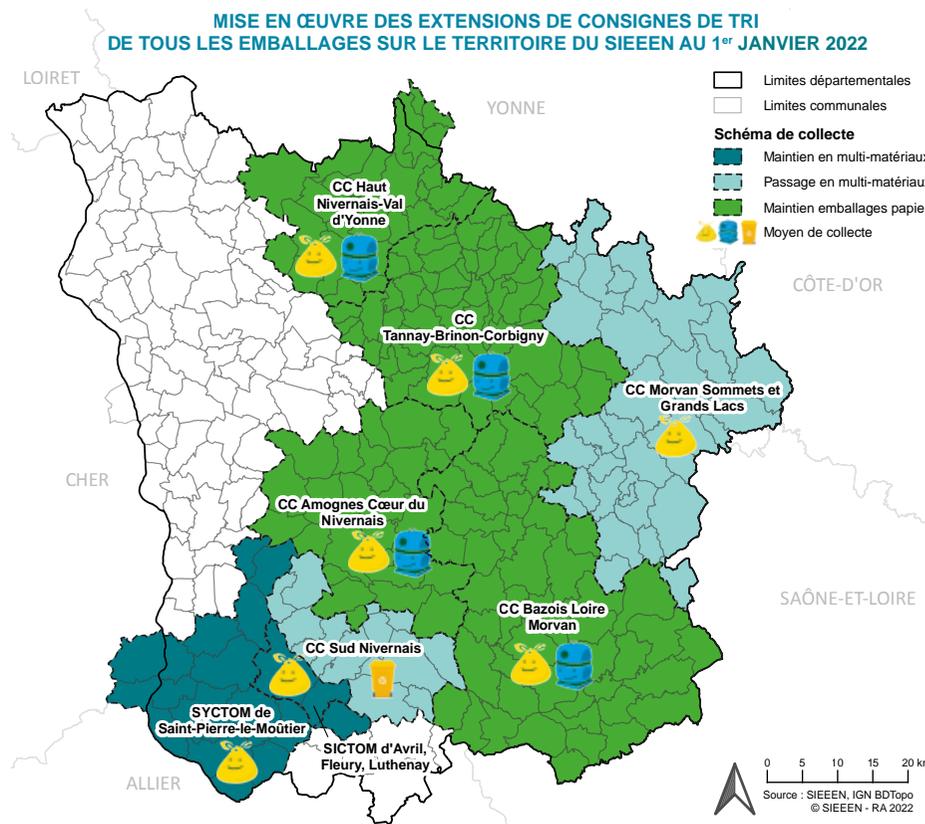
« Le bilan des performances des collectivités du territoire... dépasse les objectifs du Plan régional 2025... »

La stratégie de communication multicanal sur l'extension des consignes de tri a porté ses fruits. Après une première année de mise en œuvre, le territoire SIEEEN recense une hausse des tonnages collectés de +33 % en moyenne par rapport à 2021. Le bilan des performances des collectivités du territoire est encourageant et dépasse les objectifs du Plan régional 2025 : 63 kg/habitant pour les emballages et le papier contre 59 kg/habitant ; 51 kg/habitant pour le verre contre 40 kg/habitant ; et 117 kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles contre 151 kg/habitant.

Le SIEEEN entend aller plus loin, toutefois, pour pouvoir soutenir les objectifs régionaux à horizon 2050 ainsi que les exigences des

lois AGEC et « Climat et résilience » de 2020 et 2021. Calquées sur les directives européennes, ces lois imposent une réduction de -15 % des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2030 par rapport à 2010 ; 65 % de valorisation matière des déchets non-dangereux non-inertes en masse en 2025 ; 65 % des déchets ménagers faisant l'objet d'une préparation en vue du réemploi en 2035 ; une valorisation matière de 70 % des déchets du bâtiment en 2020 ; et une valorisation énergétique de 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, d'ici 2025.

L'adoption de nouvelles pratiques de consommation telles que la sobriété, la réutilisation, le réemploi et la recherche d'alternatives



Production par habitant de déchets ménagers



519 Kg/hab/an
(dont 266 Kg/hab d'OMA)

au jetable, ne semble pas suffisante pour atteindre des objectifs aussi ambitieux à court terme. Le SIEEEN entend opérer, ainsi, une véritable mutation de la gestion des déchets dans son territoire afin de placer l'économie circulaire au cœur de son projet. Outre la gestion durable des ressources, l'optimisation des coûts et le développement de nouvelles filières créatrices d'emplois, la mobilisation des acteurs locaux et des Nivernais est une action prioritaire.



UN FORUM DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR INFORMER ET FORMER LES ACTEURS LOCAUX

Forts de ce constat, le SIEEEN et son territoire ainsi que des collectivités partenaires (la communauté de communes Cœur de Loire, la communauté de communes Les Bertranges, Nevers Agglomération) ont organisé la deuxième édition du forum déchets et économie circulaire, à La Ferme du Marault, à Magny-Cours, le 16 septembre 2022. En coopération avec la délégation régionale Bourgogne Franche-Comté du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et le Conseil départemental de la Nièvre, cette journée de formation et d'information avait pour objectifs de mieux définir l'économie circulaire et d'appréhender des pistes et plans d'actions pour réussir sa mise en œuvre dans les projets, les marchés et les achats publics.

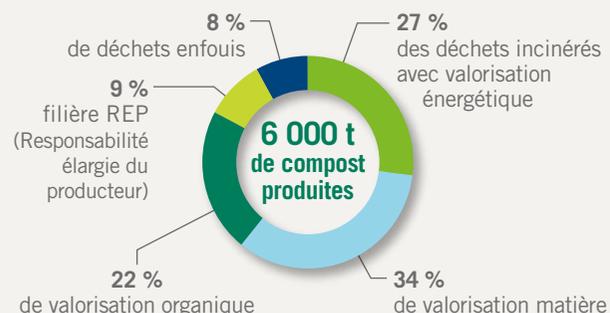
Plus de 140 élus locaux et agents des services techniques des collectivités ainsi que des représentants du conseil des jeunes citoyens, issus de 4 collèges de l'agglomération de Nevers, ont pu mieux appréhender les enjeux de l'économie circulaire et son intégration dans les stratégies régionales et départementales et les dispositifs en soutien. L'objectif était de croiser les regards et les réponses apportées à tous les échelons de l'organisation

territoriale ; d'encourager l'initiative locale ; de promouvoir la valorisation des ressources de chaque territoire ; et de bénéficier de solutions concrètes pour agir. Les collectivités organisatrices ont insisté sur les actions initiées (observatoire de la réduction et de la gestion des déchets en Nièvre, extension des consignes de tri...), la coopération et les projets mis en œuvre dans le département tels que la lutte contre le dépôt sauvage, le réemploi des déchets du BTP et la création de nouvelles filières qui peuvent permettre de faire des déchets une ressource.

Les participants ont pu enrichir leurs connaissances grâce à 5 ateliers thématiques : 2 ateliers sur les dépôts sauvages (communication, alertes citoyennes et sanctions) ; intégration de l'économie circulaire dans les marchés publics ; actions pour rendre sa collectivité plus éco-responsable ; et initiatives citoyennes pour la transition écologique des territoires sur lesquelles les collectivités peuvent s'appuyer.

Les organisateurs ont proposé, par ailleurs, différents stands pour renforcer la sensibilisation des participants : découverte du réseau CESAR 58 ; exposition « Des gestes en plus, des déchets en moins » de la Région ; trucs et astuces pour mieux trier et réduire ses déchets (SIEEEN et Nevers Agglomération) ; présentation de l'offre

Traitement des déchets en 2022



CHIFFRES-CLÉS



de formation du CNFPT ; gestion de ses archives et papiers administratifs (ANAR, Association Archives-Bourgognes, Archives départementales de la Nièvre, SIEEEN) ; jeu pour définir l'économie circulaire (Nevers Agglomération).

Les participants ont pu découvrir le FabLab du Marault avec ses machines ainsi que ses activités innovantes et originales. La visite d'un jardin vertueux et expérimental a permis d'illustrer concrètement comment les déchets des uns deviennent les ressources des autres.

Ce forum a permis d'accélérer la prise de la conscience des élus et des agents du territoire sur l'importance de mettre en œuvre un plan d'actions dédié à l'économie circulaire et à la transition énergétique et écologique et partager des objectifs communs pour amplifier les initiatives.

POURSUITE DE LA DÉMARCHE DE LABELLISATION ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU TERRITOIRE SIEEEN

Afin de définir la feuille de route économie circulaire de son territoire, qui sera intégrée dans son nouveau Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDMA), le SIEEEN a initié, en 2020, une démarche de labellisation. Celle-ci se décline en 2 volets : l'un interne pour créer de la transversalité entre ses services afin d'appréhender la transition écologique dans sa globalité et la retranscrire dans l'accompagnement des territoires ; l'autre externe, pour permettre la mise en place d'une Feuille de Route Économie Circulaire (FREC), sur 6 ans, pour son territoire. Le Syndicat a rédigé le référentiel qui structure sa démarche de labellisation, en 2022. Celui-ci a été présenté à deux reprises aux services internes du SIEEEN ainsi qu'aux adhérents. Les nouvelles filières à explorer et développer ont également fait l'objet d'une présentation.

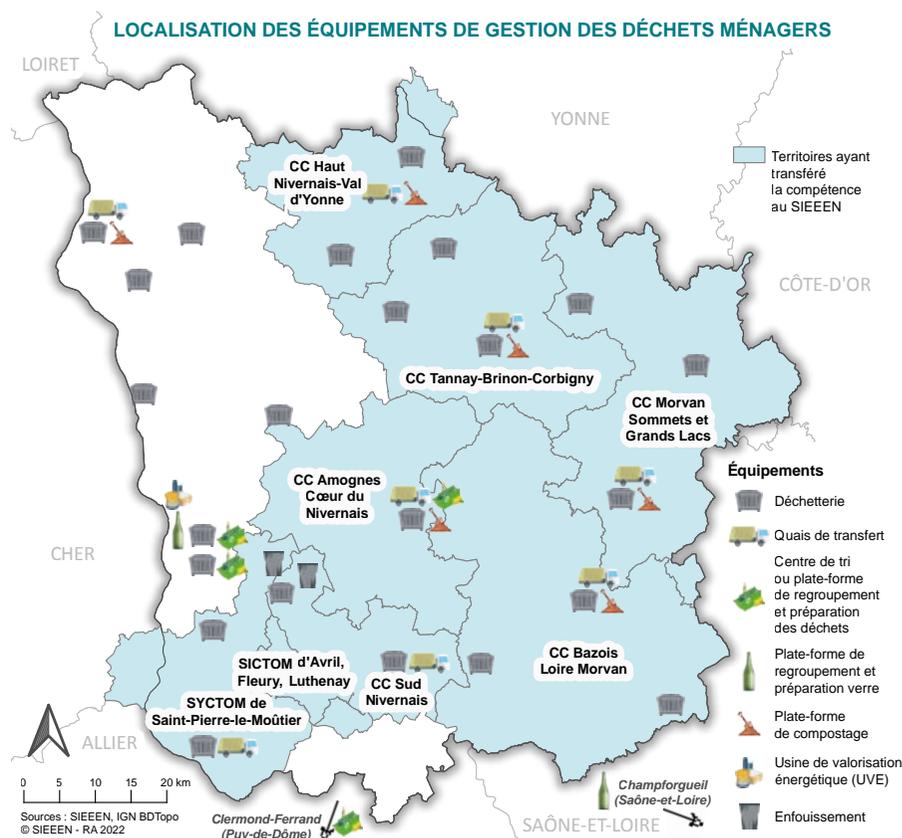
Le volet interne, n'était pas abouti, en 2022. Des ateliers ont été organisés sur l'exemplarité afin de développer l'éco-exemplarité des services. De belles avancées sont à noter dans le domaine de la commande publique. Elles font suite au décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation de matières recyclées. 3 rencontres ont été organisées avec le service Commande publique et affaires juridiques du SIEEEN pour envisager l'insertion d'autres critères dans les marchés. Une rencontre a été organisée également avec le SITEC pour inclure des matériels en réemploi

dans le cadre du renouvellement de ses marchés. Le service Transition énergétique et climat (TEC) a piloté une réunion avec les éco-référents pour les inciter à devenir référents économie circulaire. Une vingtaine de réunions individuelles avec les différents services du Syndicat ont permis, en outre, de lister les actions à initier en interne pour développer l'économie circulaire.

Le volet externe au SIEEEN a été présenté en Conférence des présidents. Presque achevé, fin 2022, l'état des lieux du territoire a nécessité une dizaine de rendez-vous avec chaque territoire ainsi que des rencontres avec les chargés de transition énergétique et les chargés des déchets ménagers. Ces réunions ont permis de construire une fiche d'identité du territoire et de préciser les champs d'actions. Ces données doivent être croisées avec la

compétence SIEEEN pour pouvoir avoir une lecture précise de la situation économique du territoire. Le recensement, le classement et les analyses des données brutes sont en cours. Le Syndicat pourra apprécier, ainsi, clairement les atouts et les faiblesses de son territoire et étudier les interactions à envisager entre les différents acteurs pour faciliter l'émergence de projets d'économie circulaire.

Le label économie circulaire comprend 5 niveaux. Pour accéder au premier niveau, le SIEEEN doit mettre en œuvre un nouveau Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDMA) sur 6 ans. Le Syndicat poursuit la construction de sa Feuille de Route Économie Circulaire. Il finalisera sa démarche de labellisation et soumettra son dossier de candidature à l'Ademe, en 2023.



GESTION FINANCIÈRE DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2022 était de 14 009 572 € dont 5 469 396 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 11 945 191 €, en 2021.

Le service de la dette a représenté une dépense de 144 914 €. Les lignes de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 1 450 000 € au 31/12/2022 malgré l'effort de mobilisation des crédits de recettes et la mise en œuvre d'un plan de trésorerie.

COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Le SIEEEN a étoffé, en 2022, son service Commande publique en le dotant d'un pôle Affaires juridiques. Le service intervient pour les dossiers du Syndicat et la SEM Nièvre Énergies. Ces deux structures, l'une à caractère public et l'autre régie par le droit privé, ont des problématiques ainsi que des typologies de contrats et de marchés très différentes. Grâce aux actions initiées, le service renforce l'expertise juridique du SIEEEN et de la SEM en matières de gestion des risques pré-contentieux et contentieux, de mise en conformité avec les normes et de réduction des risques judiciaires éventuels, entre autres.

Le pôle juridique a lancé une mission d'audit des problématiques juridiques du SIEEEN et de la SEM afin de recenser les besoins et mettre en place des process. Un questionnaire juridique a été adressé aux chefs de service. Plusieurs réunions avec ceux-ci ont été organisées pour mieux apprécier leurs besoins juridiques :

- Connaissance et application de législations variées : droit des collectivités territoriales, de l'énergie, de l'environnement, de l'urbanisme, des sociétés, de la propriété intellectuelle, entre autres.
- Appréciation de contrats de toute nature, de coopération public/public, de prise de participation dans des sociétés, de créations de sociétés, de montages juridiques complexes...

Cette démarche permet au service de renforcer son expertise dans ces différents domaines et de pouvoir répondre à la complexité

accrue des législations et des montages des projets du Syndicat et de la SEM. Elle offre une vue globale des risques auxquels les structures peuvent être exposées ainsi que des réponses à apporter. Elle tend à optimiser l'accompagnement des deux structures dès le démarrage des projets. Elle facilite la gestion des données et des divers documents, souvent décentralisés, ainsi que la mise en place des process visant à recenser, sécuriser et suivre sur le plan juridique les transactions et les actes.

En 2022, une importante réflexion a été initiée sur la révision des statuts du SIEEEN. Celle-ci a pour visées de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes suite à son audit de 2020 ; d'actualiser le descriptif des missions et des interventions du Syndicat afin de pouvoir anticiper les évolutions futures de ses métiers (développement des énergies renouvelables, des déchets ménagers...) ; de faire évoluer le fonctionnement du Syndicat, de ses instances voire de les simplifier ; de réfléchir à une meilleure définition des rôles du Bureau et du Comité syndical ; et de remettre l'intégralité des statuts en conformité avec la législation en vigueur. La réécriture des statuts s'inscrit, ainsi, dans une logique plus générale de développement et de sécurisation juridique des activités du SIEEEN sur le long terme.

Suite aux rencontres avec les responsables des services opérationnels, des propositions de rédaction pour les nouveaux articles des statuts, en lien direct avec les compétences et prestations de services visées, leur ont été faites. La révision des statuts est directement liée à la réécriture d'autres actes internes tels que les délibérations, les arrêtés de délégation, les conventions, les règlements internes et les process. Un état des lieux des actes juridiques et des contrats à réviser ou à rédiger a été fait au sein de chaque service. Cette opération permettra de produire une contrathèque et une documenthèque exhaustives et accessibles aux différents services du SIEEEN. En parallèle, près de 30 études juridiques ont été menées sur diverses problématiques soulevées.

Le pôle Commande publique a conduit différents projets, en 2022. Certains sont liés à la réforme des statuts du SIEEEN. L'enjeu est de repenser la gestion des marchés et d'élaborer, notamment : un guide interne des marchés ; un guide pratique pour les marchés de

faibles montants inférieurs à 40 000 € HT ; un règlement interne de la Commission d'appels d'offres (CAO) dédié aux marchés publics et aux concessions ; un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) afin de développer encore mieux la mise en œuvre de clauses sociales et environnementales ; et ouvrir un espace dédié sur l'intranet pour fournir des ressources et des informations aux services.

Pour simplifier et optimiser l'exercice de ses missions, le service Commande publique et affaires juridiques compte déployer des outils logiciels de gestion des marchés et des actes juridiques.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Depuis 2021, le service Ressources humaines est intégré au sein du pôle de direction du SIEEEN. La responsable de service participe à la politique RH du Syndicat et accompagne celui-ci dans la conduite du changement. En 2022, le service comprenait 2 gestionnaires, un chargé de mission, un chargé de prévention et sécurité et une responsable. Suite à l'audit interne réalisé par le CIBC de la Nièvre et à la première réunion avec les chefs de service qui en a découlé, la présidence et la direction ont acté le rôle stratégique du service Ressources humaines.

ORGANISATION ET MOYENS

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU SIEEEN

Le SIEEEN a fait évoluer sa politique de rémunération, qui s'applique à l'ensemble de ses agents. Conformément à la réglementation (art. L133-5-3 du Code de la Sécurité Sociale), le Syndicat a mis en place la Déclaration Sociale Nominative (DSN), le 1^{er} janvier 2022. Ce dispositif déclaratif entièrement dématérialisé remplace l'ensemble des déclarations sociales et fiscales du prélèvement à la source par une déclaration unique synchronisée avec la paie mensuelle des agents. Le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été acté pour tous les agents. Les Nouvelles Bonifications Incitatives (NBI) ont été mises à jour, suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Une nouvelle modalité s'applique, par ailleurs, à la gestion des astreintes du SCEEP. Le premier versement du Complément indiciaire annuel (CIA) a été effectué, en novembre 2022.

DÉVELOPPEMENT ET ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DES RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs actions ont été initiées afin de permettre de développer et faire évoluer l'infrastructure des ressources humaines. Les notes de frais sont gérées de façon automatisée, depuis 2022, grâce au déploiement du logiciel N2F. Les instances syndicales ont validé le lancement du marché relatif à la gestion des temps et activités avec le pointage automatisé des présences avec une badgeuse. Cette solution vise à sécuriser les temps de travail effectif et offrir plus de flexibilité aux agents.

Afin de formaliser et valoriser les pratiques managériales pour mieux répondre aux enjeux actuels du SIEEEN, un guide de l'encadrant a été réalisé. Le CIBC de la Nièvre a poursuivi son action en proposant un accompagnement ciblé à certains services du Syndicat. Outre la réalisation d'un guide, des groupes de travail ont été créés pour mettre en place le parcours d'intégration du nouvel arrivant.

Le 8 décembre 2022, se sont tenues les élections professionnelles. Le Comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des

conditions de travail (CHSCT) ont fusionné pour créer un Comité social territorial (CST).



LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DU SIEEEN

Le 1^{er} mars 2022, le poste de conseiller de sécurité et prévention à mi-temps a évolué en un poste de chargé de prévention et sécurité à temps plein. Il est rattaché, désormais, au service Ressources humaines afin de mieux soutenir et sécuriser les actions initiées.

Le SIEEEN a procédé à la mise à jour de son document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), qui intègre la sécurité des agents. Il répond, ainsi, à l'obligation que fixe le Code du travail (art. L. 421-1) qui impose à tout employeur de prendre les mesures adéquates pour protéger la santé physique et mentale

de l'ensemble de son personnel. Celles-ci comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

En 2022, le SIEEEN a poursuivi et renforcé sa démarche de prévention. Des actions ont été initiées pour améliorer les conditions de travail en cas de forte chaleur. Les lieux non-climatisés sont équipés, désormais, de ventilateurs. Les chauffeurs et agents intervenant sur les chantiers disposent de bouteilles isothermes. Des protections auditives moulées sont fournies aux agents soumis aux contraintes sonores.



Le SIEEEN a formé 8 sauveteurs et secouristes du travail (SST) et 10 guide-files et serre-files supplémentaires. Les sauveteurs secouristes du travail ainsi que les guide-files et serre-files sont dorénavant identifiés.

Pour faciliter la sensibilisation et l'information des agents, une lettre d'information « Flash Sécurité-Santé » est diffusée, depuis 2022. Des indicateurs d'accidentalité ont été mis en place. Outre la remise

d'un livret d'accueil, les nouveaux arrivants bénéficient d'un accueil sécurité systématique.

Différentes formations ont été dispensées aux agents dans le cadre de la prévention. Certaines sont obligatoires et liées aux spécificités métiers : formation initiale obligatoire pour le transport de marchandises et la formation continue obligatoire pour le renouvellement de la FIMO (FIMO/FCO, tous les 5 ans) ; conduite d'engins de chantier (télescopiques, nacelles...) ; habilitations électriques et autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

La démarche de prévention et de sécurité inclut un éventail de formations accessibles à l'ensemble des agents du SIEEEN : sauveteurs secouristes du travail – les gestes qui sauvent ; équipier de première intervention – guide-file/serre-file ; éco-conduite – conduite proactive ; signalisation temporaire de chantier et utilisation d'échelles et d'escabeaux.

UNE COMMUNICATION MULTICANAL POUR PROMOUVOIR ET VALORISER LES ACTIONS DU SIEEEN

Rattaché au Secrétariat général, le service Communication intervient de manière transversale pour soutenir l'activité des différents services et valoriser les actions du SIEEEN à l'externe. Il pilote ainsi la stratégie de communication, identifie et analyse les besoins en matière de communication et assure la promotion du Syndicat. En 2022, le service s'est étoffé, il comprenait une assistante administrative, une chargée de communication et une responsable. L'arrivée d'une chargée de communication a permis d'assurer la communication sur les extensions de consigne de tri des déchets et de soutenir certaines activités du SIEEEN.

L'année 2022 a été intense, avec l'organisation et la tenue d'une vingtaine d'événementiels : inaugurations de bornes et de chaufferies, forum déchets ménagers et économie circulaire, congrès national de la FNCCR, animations scolaires, renouvellement du contrat de concession « Électricité », conférences de presse et présentations officielles auprès des élus.

COMMUNICATION AUPRÈS DES ÉLUS, COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ET PARTENAIRES :

- 1 rapport d'activité (1 600 exemplaires) complété par 3 rapports spécifiques (1 300 exemplaires) diffusés en juillet.
- 1 guide financier mis à jour et dématérialisé sur l'extranet syndical.
- Mises à jour hebdomadaires du site Internet et de l'extranet.

COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE À L'EXTERNE :

- Organisation du concours Écoloustics départemental, à la rentrée 2022. Pour la première fois, un établissement de la Nièvre, le DITEP Les Cottreaux, de Cosne-Cours-sur-Loire, est lauréat national pour son projet « Le DITEP, demain ». Les élèves ont été invités à La Cité des Sciences, à Paris, avant la remise des prix officiels à la FNCCR.



Animation scolaire « éclairage public connecté » au collège de Corbigny

- Mise en ligne de 11 numéros la lettre d'information « Terres de SIEEEN ».
- Une dizaine de communiqués de presse et de dossiers de presse pour valoriser les réalisations du SIEEEN.
- 4 conférences de presse.
- 3 émissions de radio.
- Publi-reportages dans les bulletins municipaux et le Panorama des entreprises.
- Communication sur la tarification des bornes de charge pour véhicules électriques.

COMMUNICATION À L'INTERNE :

- Revue de presse quotidienne mise en ligne sur l'extranet.
- Mise à jour de l'intranet, de l'extranet et du site internet du SIEEEN.
- Diffusion d'une lettre interne et diffusion d'un flash-info sur la sécurité.
- Conception de nouveaux supports de communication print pour l'interne.
- Réalisation de campagnes photos.
- Gestion de l'agenda du président du SIEEEN.



ORGANISATION ET MOYENS



Inauguration de la chaufferie bois d'Urzy

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE :

- Organisation d'un forum déchets et économie circulaire, le 16 septembre 2022 pour les élus et les secrétaires de mairie, à la Ferme du Marault de Magny-Cours.
- Organisation et gestion logistique du stand pour le congrès de la FNCCR, à Rennes, en septembre 2022.
- Signature officielle du nouveau contrat de concession de distribution d'électricité : le 5 septembre au SIEEEN, puis, le 28 septembre 2022, lors du congrès de la FNCCR à Rennes.
- Diverses inaugurations : centrale micro hydraulique des Forges Royales de Guérigny, bornes de charge, chaufferies bois, plate-forme de stockage bois de Rix...

COMMUNICATION DES SERVICES DU SIEEEN :

- Lancement et suivi de la campagne dédiée à l'extension de la consigne de tri des déchets aux emballages plastiques, le 1^{er} janvier 2022.
- Diverses présentations graphiques, aides logistiques et soutien à la création de supports des collectivités adhérentes à la compétence Déchets ménagers ; campagne de sensibilisation sur le chèque énergie ; reportages photos sur les réalisations des différents services.

PARTENARIATS :

Le SIEEEN a renouvelé, en 2022, 2 partenariats dans lesquels il était engagé :

- Une convention de 3 ans (2022-2025) avec Électriciens Sans Frontières, avec une aide de 10 000 € par an. L'association développe l'accès à l'énergie durable pour améliorer les conditions de vie des populations démunies du monde. Le SIEEEN a participé, ainsi, au projet « Agir pour le développement social (ADS Togo), à Tokpli » pour donner au village l'accès à l'eau et à l'électricité. La participation financière du Syndicat à cette initiative a permis de développer 3 projets : l'accès à l'eau et l'électricité à Tokpli, au Togo, la réalisation d'un atelier solaire et des formations en énergie solaire au Burkina Faso. Le 18 juin 2022, Pascal Pronot, représentant de l'ONG, est venu présenter au Comité syndical les actions initiées. Grâce à ce partenariat, un moulin à huile de palme électrique alimenté par un groupe électrogène a pu être fabriqué également. Le village devient, ainsi, autosuffisant et peut vendre une partie de son huile afin de créer une cagnotte pour l'entretien des installations et financer en partie un emploi de fontainier.
- Une convention sur 2 ans (2021 et 2022), avec une aide 5 000 €, avec l'association nivernaise AMPERA X Team sur la réalisation d'un prototype de motocross 100 % électrique « Ampera e-moto ». Ce



Comité syndical à Rix en juin 2022

projet vise à développer un kit rétrofit, qui remplace la motorisation d'origine des motocross. Un prototype déjà fonctionnel était en cours d'optimisation afin de lui apporter des performances très proches de celles d'un 250 cm³ 4T thermique contemporain. Cette nouvelle convention a permis à l'association MX Team de participer à différents événements tels que des salons dédiés à la mobilité électrique et à des épreuves sportives.



Les lauréats du concours Écoloustics 2021-2022

ÉCOLOUSTICS : UN ÉTABLISSEMENT NIVERNAIS LAURÉAT NATIONAL

7 classes nivernaises du cycle 3 (CM1/CM2/6^e) ont participé au concours Écoloustics 2021-2022 qui avait pour thème « *Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi dans tout ça ?* ». Pour accompagner les élèves dans leur projet, le SIEEN a réalisé 3 animations scolaires et organisé la visite d'une chaufferie à Corbigny et de la centrale micro hydraulique de Guéigny. L'exposition « Le parcours de l'énergie » a été mise à disposition des écoles. 3 projets ont été primés au niveau départemental : premier prix et coup de cœur du jury, les classes de CM2 et 6^e du Dispositif Institutionnel Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (DITEP) Les Cottreaux de Cosne-Cours-sur-Loire pour leur projet « Le DITEP demain » ; la classe de CM2 de l'école de La Clé Verte de Guéigny pour son court-métrage « Les énergies d'hier, d'aujourd'hui et demain dans ma commune/Guéigny » ; la classe de 6^e du collège Noël Berrier de Corbigny a été récompensée également pour son film « Écolo-boy à Corbigny ». Coup de cœur du jury national, le projet du DITEP Les Cottreaux a été l'un des 3 lauréats du concours national avec les écoles de Saint-Alban-les-Eaux (CM1-CM2, Loire) et de Vauvilliers (CM1-CM2, Haute-Saône).

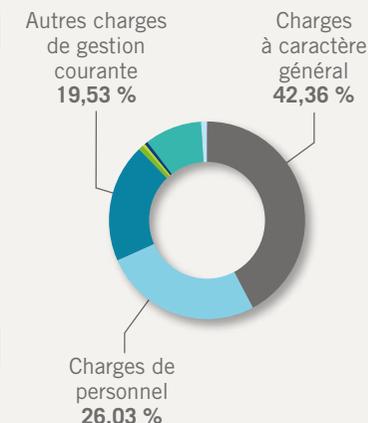
Le guide financier est accessible sur l'extranet syndical.
Retrouvez les actes administratifs et la liste des marchés 2021
sur le site Internet du SIEEN : www.sieen.fr

BILAN FINANCIER

COMPTES ADMINISTRATIFS CONSOLIDÉS

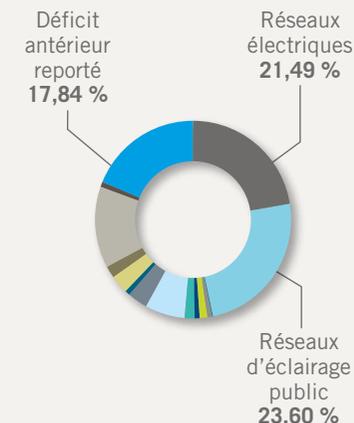
DÉPENSES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
● Charges à caractère général	8 324 747	42,36
● Charges de personnel	5 114 855	26,03
● Autres charges de gestion courante	3 837 095	19,53
● Charges financières	144 914	0,74
● Charges exceptionnelles	80 914	0,41
● Dotations provisions	88 700	0,45
● Dotations aux amortissements	1 868 352	9,51
● Variation de stock	192 504	0,98
● Déficit antérieur reporté	-	0,00
TOTAL	19 652 079	100,00



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	MONTANTS en €	%
● Réseaux électriques	5 992 566	21,49
● Réseaux d'éclairage public	6 579 749	23,60
● Réseaux numériques	8 139	0,03
● Bâtiments et autres	238 783	0,86
● Pack Services	354 839	1,27
● Subventions versées	242 763	0,87
● Sites d'exploitation des déchets	453 318	1,63
● Réseaux de chaleur	1 787 016	6,41
● Remboursement de la dette	935 619	3,36
● Titres de participation	-	0,00
● Compte courant d'associés	-	0,00
● Participations en annuités	164 252	0,59
● Frais d'études en régie	813 728	2,92
● Amortissement des subventions	539 288	1,93
● Opérations patrimoniales	3 621 424	12,99
● Variation de stock	213 263	0,76
● Déficit antérieur reporté	4 974 958	17,84
TOTAL	27 879 252	100,00

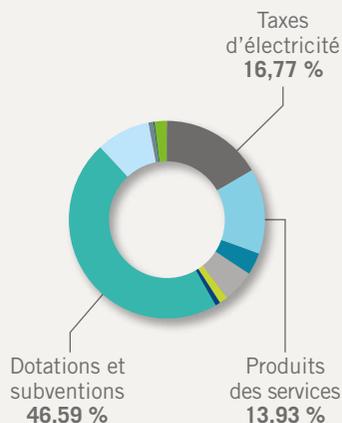


ORGANISATION ET MOYENS

COMPTES ADMINISTRATIFS ÉNERGIES

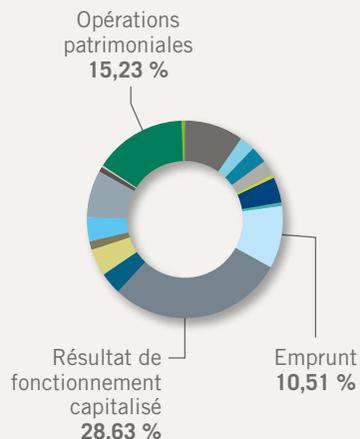
RECETTES D'EXPLOITATION

	MONTANTS en €	%
● Taxes d'électricité	4 496 553	16,77
● Produits des services	3 734 440	13,93
● Études en régie	959 368	3,58
● Autres produits de gestion courante	1 417 247	5,29
● Produits exceptionnels	390 744	1,46
● Atténuations de charges	182 696	0,68
● Dotations et subventions	12 490 850	46,59
● Excédent antérieur reporté	2 381 584	8,88
● Variation de stock	213 263	0,80
● Produits financiers	6 800	0,01
● Amortissement des subventions	539 288	2,01
TOTAL	26 812 833	100,00



RECETTES D'INVESTISSEMENT

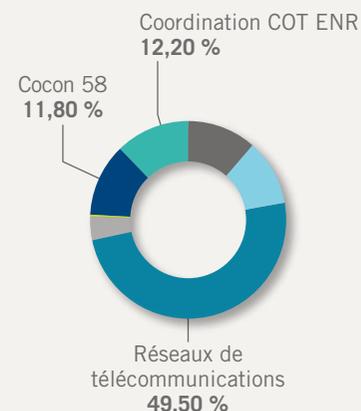
	MONTANTS en €	%
● FACé	2 339 511	9,84
● Enedis (réseaux vétustes + PCT)	595 336	2,50
● Participations (tiers et collectivités)	695 779	2,93
● État-DSIL	555 161	2,33
● État-Ademe	139 977	0,59
● Région	991 216	4,17
● Autres financeurs	108 829	0,46
● Emprunt	2 500 000	10,51
● Résultat de fonctionnement capitalisé	6 809 125	28,63
● FCTVA	920 661	3,87
● Récupération TVA auprès d'Enedis	1 026 231	4,31
● Participations en annuités - EP	301 043	1,27
● Opérations pour compte de tiers	926 130	3,89
● Dotations aux amortissements	1 868 352	7,86
● Variation de stock	192 504	0,81
● Dotations provisions	88 700	0,37
● Opérations patrimoniales	3 621 424	15,23
● Excédent d'investissement reporté	104 884	0,44
TOTAL	23 784 863	100,00



OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

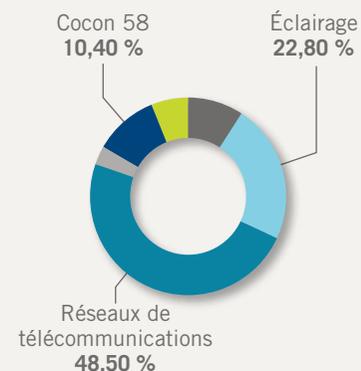
DÉPENSES

	MONTANTS en €	%
● Informatique communale	93 686	11,50
● Éclairage	89 032	10,90
● Réseaux de télécommunications	402 719	49,50
● Étude de faisabilité chaufferies bois et réseaux	32 226	4,00
● Étude de faisabilité géothermie	516	0,10
● Cocon 58 (étude amiante + travaux d'isolation)	96 210	11,80
● Coordination COT ENR	99 339	12,20
TOTAL	813 728	100,00



RECETTES

	MONTANTS en €	%
● Informatique communale	84 778	9,20
● Éclairage	210 876	22,80
● Réseaux de télécommunications	449 463	48,50
● Étude de faisabilité chaufferies bois et réseaux	28 742	3,10
● Étude de faisabilité géothermie	-	0,00
● Cocon 58 (étude amiante + travaux d'isolation)	96 210	10,40
● Coordination COT ENR	56 061	6,10
TOTAL	926 130	100,00



En 2022, il a été collecté 197 718 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 470 565 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 378 374 €.

UN SERVICE GOUVERNANCE DE LA DONNÉE POUR RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIVITÉS

Le SIEEEN a créé, fin 2021, son nouveau service Gouvernance de la donnée. En regroupant la mutualisation de la protection des données, la sécurité des systèmes d'information (SSI) et l'open data, le Syndicat propose aux collectivités un accompagnement optimisé pour les aider à se doter d'un écosystème numérique de confiance.

Depuis 2020, les cyberattaques ont augmenté de + 400 % en France. Selon l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), 20 % concernaient les collectivités et 11 % les hôpitaux. Avec l'externalisation de plus en plus importante des données via le Cloud, le développement des smart territoires et le recours massif aux données pour développer l'intelligence artificielle, les cyberattaques seront de plus en plus virulentes.

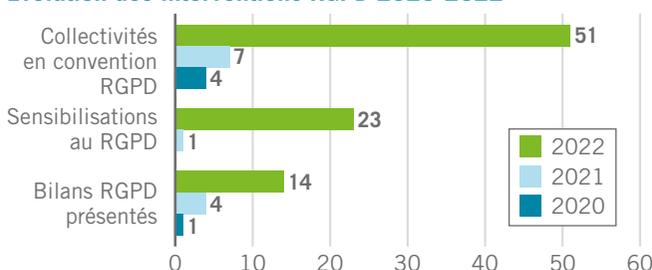
Conscient que la sécurité numérique des collectivités territoriales est désormais un enjeu majeur, le SIEEEN a souhaité créer un nouveau service dédié à la gouvernance de la donnée. Il propose un accompagnement approprié, qui se base sur l'obligation des collectivités comme le définissent le Référentiel général de sécurité (RGS 2.0) du 13 juin 2014 et le décret du 2 février 2010. S'appuyant sur l'article 31 de la loi du 20 juin 2018 et en réponse aux demandes de certaines collectivités, le Syndicat a initié une démarche qui inclut l'audit, la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi des plans d'actions mis en œuvre.

Le nouveau service Gouvernance de la donnée permet au SIEEEN de mutualiser ses moyens et ses compétences (un délégué à la protection des données, un expert en infrastructure et réseau, un responsable de la gouvernance de la donnée) afin de sécuriser les systèmes d'information des collectivités nivernaises, renforcer la sécurité des données à caractère personnel, pérenniser la confiance des usagers dans l'utilisation des services numériques.

Le service Gouvernance de la donnée est accessible aux différents services du Syndicat ainsi qu'aux collectivités nivernaises. Il propose 3 accompagnements :

- Mise en œuvre du Règlement général à la protection des données (RGPD) après signature d'une convention de 4 ans. Le service mutualisé de délégation de la protection de la donnée (DPO/DPD) inclut un audit, une sensibilisation et un accompagnement dans la mise en conformité au RGPD, une aide à l'élaboration et un suivi du plan d'actions. 62 collectivités avaient signé une convention d'accompagnement RGPD, en 2022.

Évolution des interventions RGPD 2020-2022



Accompagnement RGPD mutualisé, tarifs 2022

Accompagnement dans la mise en conformité RGPD : Audit + bilan + plan d'actions - Sensibilisation RGPD		
Concerne	Tarif 1 ^{re} année	Tarif 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e années
Communes < 200 hab.	475 €	350 €
Communes de 201 à 500 hab.	650 €	350 €
Communes de 501 à 1 000 hab.	825 €	350 €
Communes de 1 001 à 3 500 hab.	1 175 €	700 €
Communes > 3 501 hab.	1 525 €	1 050 €
Autres collectivités sur devis	332 €/jour	332 €/jour

- Sécurité informatique dans le strict respect du Référentiel Général de Sécurité (RGS 2.0). L'offre du SIEEEN inclut un accompagnement sur 4 ans, avec homologation RGS renouvelée chaque année, ainsi qu'une aide à l'élaboration d'un plan d'actions adapté aux spécificités des collectivités et une sensibilisation des agents à la sécurité informatique. Le SIEEEN a obtenu son homologation RGS, en avril,

il a démarré son parcours cybersécurité, au dernier trimestre 2022. Le SIEEEN souhaite l'homologation RGS 2.0 de la majorité des collectivités nivernaises afin de faire de la Nièvre un territoire de confiance numérique, en intégrant les aspects réglementaires et la conformité au RGPD et au RGS 2.0 en amont de tout nouveau projet pour prévenir, efficacement, tout incident informatique et toute violation de données.

Article	Population	Forfait 1 ^{re} année	Subvention France relance	Reste à charge
Audit, analyse des risques, évaluation des scénarios, plan d'action, homologation RGS	Communes < 1 500 hab.	1 120 €	210 €	910 €
	Communes de 1 501 à 4 000 hab.	1 680 €	210 €	1 470 €
	Communes > 4 000 hab.	2 300 €	210 €	2 090 €

Article	Forfait annuel 2 ^e à 4 ^e année
Accompagnement plan d'actions, maintien homologation RGS	560 €
	800 €
	1 050 €

Article	Population	Forfait 1 ^{re} année	Subvention France relance	Reste à charge
Sensibilisation « Sécurité informatique » des agents et élus par groupes	Toutes collectivités	280 €	140 €	140 €



Le SIEEEN avait obtenu une subvention France Relance pour l'accompagnement des collectivités en matière de sécurité informatique, pour toute convention établie avant le 31 décembre 2022.

- Open data. Enjeu à venir pour les collectivités, l'ouverture des données permet des mutualisations performantes propices au développement des territoires et à la participation citoyenne. La libération (obligation légale) des données participe à la transparence de l'action publique et dynamise la vie socio-économique des territoires. L'offre du SIEEEN était en cours d'élaboration, en 2022.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE

UN SERVICE PUBLIC NEUTRE ET GRATUIT VOUÉ AUX PROBLÉMATIQUES ÉNERGÉTIQUES

L'Agence Locale de L'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) a été créée, en 2010, par le SIEEEN et Nevers Agglomération pour mettre à disposition des Nivernais et des collectivités un outil d'information neutre, gratuit et indépendant, dédié aux problématiques énergétiques. Dans le cadre de ses missions, l'ALECN sensibilise, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les organismes publics dans leurs travaux énergétiques.

L'ALECN a pour mission centrale le conseil et l'accompagnement des particuliers sur la rénovation énergétique. Elle intervient également auprès des collectivités pour favoriser l'émergence de projets renouvelables thermiques. Elle participe activement à la lutte contre la précarité énergétique en Nièvre, avec le soutien du SIEEEN.



L'ALECN remplit, par ailleurs, une mission d'animation du territoire. Elle organise, dans ce cadre, des ateliers de sensibilisation (éco-gestes, décryptage de factures...) pour les ménages nivernais et les jeunes. Depuis janvier 2022, elle porte l'espace conseil France Rénov', service public de la rénovation énergétique de l'habitat qui remplace l'espace conseil Faire. Sur le département, elle est le relais des dispositifs européens, régionaux et locaux.

En 2022, l'ALECN a pu stabiliser son équipe avec le recrutement de deux agents (7,1 équivalent temps plein). Elle a renforcé l'information et la sensibilisation des Nivernais, en fin d'année, avec la diffusion d'une e-newsletter.

Les 8 permanences mensuelles délocalisées sont toutes installées, désormais, sur le territoire. Les locaux de l'ALECN font office de lieu de permanence pour les habitants de l'agglomération de Nevers.

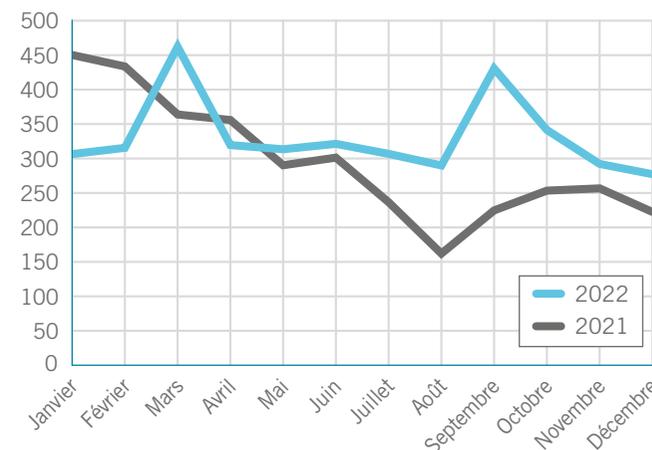
« L'ALECN est ainsi le guichet d'entrée pour les parcours de travaux de rénovation énergétique. »



L'ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV'

Depuis janvier 2022, l'espace conseil Faire est devenu espace conseil France Rénov', unique service public de la rénovation énergétique de l'habitat. France Rénov' a pour objectifs de simplifier les démarches des usagers et de rendre plus lisibles les aides financières auxquelles ceux-ci peuvent prétendre. L'ALECN est ainsi le guichet d'entrée pour les parcours de travaux de rénovation énergétique. Elle est mieux identifiée et reconnue par un nombre plus important de partenaires ainsi que par le grand public. La communication nationale de promotion de l'espace France Rénov' a entraîné un accroissement notable des demandes des ménages nivernais. En 2022, 4 018 demandes ont été traitées contre 3 579 en 2021. 90 % des demandes émanaient de propriétaires occupants. Suite à la promulgation de la loi « passoire », la part des propriétaires bailleurs s'est également accrue.

Comparaison de l'évolution des actes mois par mois 2021-2022



En 2022, le Conseil régional a décidé de questionner sa politique ambitieuse pour atteindre un niveau BBC. Il a mis en veille les audits ainsi que son programme Effilogis dédié aux maisons individuelles.



LE DISPOSITIF MAPRIMERÉNOV'

Accessible depuis l'automne 2020, le dispositif MaPrimeRénov' est une aide à la rénovation énergétique que propose France Rénov'. Celle-ci est calculée en fonction des revenus des ménages et du gain écologique des travaux : amélioration du confort contre l'humidité, le froid et la canicule ; réduction des consommations d'énergie ; lutte contre le changement climatique... MaPrimeRénov' a été revalorisée, en 2022, pour encourager les énergies renouvelables et réduire la dépendance au gaz et au fioul. Cette décision fait suite à la mise en œuvre du plan de résilience de l'État, qui vise à sécuriser l'approvisionnement énergétique et accélérer la sortie des énergies fossiles.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA NIÈVRE



En Nièvre, les besoins en rénovation énergétique sont volumineux. L'isolation ne représenterait que 20 % des travaux MaPrimeRénov' et les systèmes de chauffage prioritaires dont les pompes à chaleur (PAC) presque un tiers.

Pour autant, des travaux combinant isolation, ventilation, système de chauffage demeurent le garant d'une réduction des consommations. Le programme MaPrimeRénov' Sérénité optimise les aides.



LES ACTIONS PHARES 2022

- Participation aux Journées Bois-Énergie à Saint-Saulge avec le PNR du Morvan.
- Participation à l'organisation de 2 rencontres sur la précarité énergétique.
- Organisation de 24 animations (particuliers, jeunes...).
- Accompagnement de 46 ménages en situation de précarité.



Animation générateur vélo

POURSUITE DE LA MISSION ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'ALECN a poursuivi sa collaboration avec la Régie SIEEEN Chaleur, assurant, en amont, la sensibilisation des collectivités et les analyses d'opportunité bois-énergie. La Régie se charge des études de faisabilité et la conduite des travaux si les collectivités opèrent un transfert de compétence. Les deux structures s'appuient sur leur excellente relation et leur complémentarité pour faciliter l'émergence de nouveaux projets. Les financeurs régionaux et autres partenaires jugent intelligent et pertinent ce modèle d'articulation.

UNE DÉMARCHE CITOYENNE ET PARTICIPATIVE POUR DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN NIÈVRE

« ... une stratégie de filières pour promouvoir et développer les énergies renouvelables citoyennes en Nièvre... »

Créée à l'initiative du SIEEEN, en 2012, Nièvre Énergies est une société d'économie mixte locale (SEM) à conseil d'administration. Elle a pour vocation d'aider les collectivités nivernaises à mettre en œuvre la transition énergétique sur leur territoire. La SEM promeut, développe et réalise des projets d'énergies renouvelables. Elle participe également à la lutte contre la précarité énergétique en initiant des actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Le SIEEEN a transféré à Nièvre Énergies ses activités de production d'électricité via des moyens photovoltaïques et micro hydrauliques, en 2019. En 2022, la SEM a bénéficié des produits de la vente de l'électricité des 12 centrales photovoltaïques en exploitation (5 041 kWc de puissance, 9,1 GWh de production, 540 000 € de recette EDF-ODA).

Le SIEEEN est l'actionnaire majoritaire de Nièvre Énergies. Il abrite les fonctions opérationnelles et assume les fonctions supports. Le capital social de la SEM est constitué de 218 800 actions de 100 € (2 188 000 €) détenues à 82,64 % par un bloc public : SIEEEN (58,64 %), Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (9,14 %), communautés de communes Haut Nivernais Val d'Yonne (7,31 %) et Puisaye-Forterre (0,23 %) et communes de Clamecy (7,18 %) et d'Oisy (0,14 %). Les 17,36 % restants sont réservés à un bloc privé. La Coopérative Bourgogne Énergies Citoyennes (7,04 %) réunit un club d'investisseurs locaux, qui représente la participation citoyenne. Avec l'association Le Varne (0,02 %), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (0,02 %), Énergie Partagée Investissement (0,09 %) et EneR Val de Loire (4,57 %), elles forment le pôle privé. Pour consolider son réseau, Nièvre Énergies est entré au capital des SEM de Côte-d'Or, Yonne Énergie, Énergies Citoyennes Renouvelables du Jura, EneR Centre Val de Loire et HélioProd Prémery.



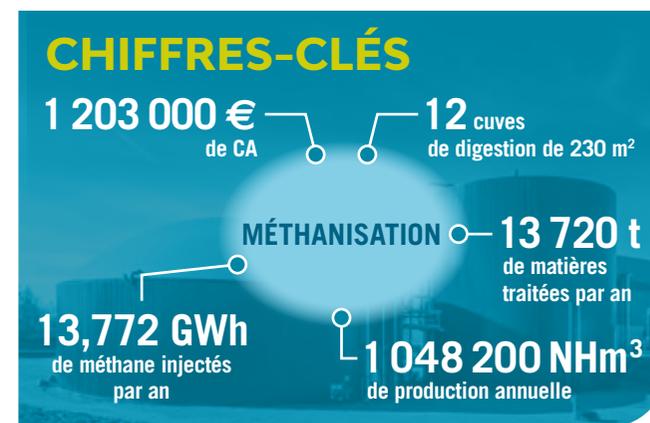
La SEM met en œuvre une stratégie de filières pour promouvoir et développer les énergies renouvelables citoyennes en Nièvre : méthanisation, éolien, micro hydraulique et photovoltaïque.

UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LOCAL AU SERVICE DU TERRITOIRE NIVERNAIS

Nièvre Énergies explore différentes filières en initiant une démarche citoyenne et participative afin de développer, d'acquérir, d'aménager et d'exploiter des moyens de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies non-carbonées. Elle joue le rôle de facilitateur auprès des collectivités, qui souhaitent réaliser des projets d'énergies renouvelables sur le territoire. Elle met à disposition son expertise pour les aider à apprécier les enjeux environnementaux, citoyens, socio-économiques et fiscaux des projets développés sur leur territoire. Compte-tenu des nombreuses contraintes qui freinent la réalisation de projets éoliens et micro hydrauliques, Nièvre Énergies priorise désormais le développement de la filière photovoltaïque.

LA MÉTHANISATION

La SEM est actionnaire de la société Dual Prémery à hauteur de 15 %. Celle-ci assure le développement d'une unité mixte liquide et solide de production de biogaz. Ses cuves en béton intègrent 2 viroles concentriques avec des murs de séparation perpendiculaires et un couvercle en acier. En 2022, un système de douchage a été installé sur les cuves. Les réglages apportés ont permis de stabiliser l'unité, qui a été mise en service au cours du premier semestre. L'installation fait sa montée en puissance. Elle assurait, en 2022, une production de 80 m³/h ; le but est d'atteindre 110 m³/h.



L'ÉOLIEN

Le développement de l'éolien, en Nièvre, demeure difficile avec les problèmes d'acceptabilité locale, de raccordement électrique, les contraintes aéronautiques et militaires. La SEM a revu sa stratégie axée sur le co-développement afin d'être associée dès la phase amont et dans les projets sur lesquels les collectivités ont délibéré favorablement.

Démarré en 2013, en co-développement avec la société RES, le parc éolien Vents de Loire sur les communes de Saint-Laurent-L'Abbaye et Saint-Quentin-sur-Nohain avait été autorisé en 2017. Il fait toujours l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Ce projet comprend 8 éoliennes de 3,3 MW soit une production annuelle de 51 GWh représentant la consommation de 28 000 habitants. Nièvre Énergies détient 20 % du capital social de la société de projet. Ce parc pourrait générer des recettes fiscales de 200 000 € par an sur 25 ans pour les communes, la communauté de communes Cœur de Loire et le Département.



Microcentrale hydroélectrique des Forges Royales à Guérisny



Ombrières photovoltaïques des parkings du circuit de Nevers-Magny-Cours

LE MICRO HYDRAULIQUE

Le 9 mars 2022, la centrale micro hydraulique des Forges Royales de Guérisny a été mise en service, 15 ans après la première étude de faisabilité. Elle a été inaugurée le 4 avril. La centrale se compose d'une vis hydrodynamique de 2,50 m de diamètre offrant un débit d'équipement de 3 m/s sous une hauteur de chute de 2,27 m sur la Nièvre, sans danger pour les poissons. D'une puissance électrique nette de 66 kW, cette centrale micro hydraulique produira en moyenne 316 MWh, soit la consommation moyenne de 105 foyers hors chauffage. La revente de l'électricité générerait une recette de 53 900 €, soit un temps de retour sur investissement de 10,4 ans. Cette opération exemplaire a représenté un investissement de 653 000 €, porté à 100 % par Nièvre Énergies. Elle évitera le rejet de 26,5 t de CO₂. En 2022, la sécheresse n'a pas permis un fonctionnement optimal de l'installation.

LE PHOTOVOLTAÏQUE

Les ombrières photovoltaïques du circuit de Nevers Magny-Cours sont en service depuis le 19 mai 2021. D'une puissance de 4,78 MWh, la centrale de 28 000 m² est installée en toiture des parkings P5, P7 et P9. Sa production était de 5,6 GWh, en 2022, qui ont généré une recette de 480 000 €. Portée à 100 % par la SEM Nièvre Énergies, la centrale photovoltaïque a représenté un investissement de 5 258 000 € HT. L'électricité produite est

injectée directement sur le réseau haute tension à partir du poste source de Saint-Parize-le-Châtel. Un loyer est versé au circuit. La Région, le Conseil départemental et la communauté de communes Loire et Allier profitent également des impôts générés par la centrale.

D'autres projets étaient en cours en 2022 :

- Une nouvelle centrale photovoltaïque de 9 000 m², en ombrières, sur le parking Nord du circuit de Nevers Magny-Cours. D'une puissance de 1,8 MWc, l'installation produirait 2 080 MWh/an d'électricité. Le projet est lauréat de l'appel à projets de Commission de régulation de l'énergie (CRE). Le permis de construire a été obtenu mais la hausse des coûts des matériaux, les délais accrus pour certains équipements et la hausse des taux d'emprunt ont incité Nièvre Énergies à reporter la réalisation du projet. Si les indicateurs financiers sont de nouveau intéressants, la réalisation pourra être lancée, en 2023.
- 2 centrales photovoltaïques de 170 kWc et 180 kWc chacune, installées en toiture de bâtiments du SIEEEN à Château-Chinon et Rouy.
- Un projet de centrale au lieu-dit La Plaine, à Varennes-Vauzelles, en co-développement avec Nevers Agglomération et Total Quadran (20 MWc). Le permis de construire, déposé par Total Quadran, était en instruction en 2022.



Le dispositif régional « Les Générateurs »

Le nouveau dispositif régional « Les Générateurs » résulte de l'alliance des 8 syndicats d'énergie de la région Bourgogne Franche-Comté, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Ademe en octobre 2021, pour faciliter le développement de projets éoliens et photovoltaïques de grande taille sur le territoire. Coordonné par le SIDEC, syndicat d'énergie du Jura, ce dispositif vise à proposer un accompagnement personnalisé aux collectivités pour leur permettre d'identifier les points-clés des projets qu'elles développent ou pour lesquels elles sont démarchées ; de piloter leurs projets avec un développeur ; d'optimiser les recettes pour le territoire et de mobiliser les citoyens. Le dispositif a recensé plus de 150 projets en émergence, rencontré 50 collectivités et accompagné une soixantaine de projets, depuis sa mise en place.

LE SIEEEN

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

AU SERVICE DES TERRITOIRES DE *la Nièvre*



- ÉLECTRICITÉ
- GAZ
- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- CONTRÔLE DES CONCESSIONS
- PATRIMOINE
- INFORMATIQUE
- GESTION DES DÉCHETS
- ÉCONOMIE CIRCULAIRE
- SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
- GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
- RÉGIE SIEEEN CHALEUR
- TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMAT
- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES
- RÉFÉRENTIEL GÉNÉRAL DE SÉCURITÉ
- BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



7, Place de la République
CS 10042 - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 76 90

<http://www.sieeen.fr> - contact@sieeen.fr

ACTEE



Contrat de
Transition
Écologique

territoire
d'énergie
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

